

**CONSEIL MUNICIPAL**

-----

Mes Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli le Procès-Verbal de la séance du **Conseil Municipal du Mardi 23 Novembre 2021** qui sera soumis à votre approbation lors de notre prochaine réunion.

Il me serait agréable que vous fassiez connaître vos éventuelles remarques sur ce document auprès de Madame BACCOUT, Directrice Générale des Services, avant la prochaine réunion, afin de me permettre de les étudier et d'y répondre.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Chers Collègues, à l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,



Frédéric BRICOUT





## **CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU MARDI 23 NOVEMBRE 2021 - 18 H 30 -**

### **PROCÈS-VERBAL**

**Le Mardi 23 Novembre 2021, le Conseil Municipal de CAUDRY, régulièrement convoqué par courrier du 17 Novembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric BRICOUT, Maire.**

**Nombre de conseillers en exercice : 33**

**Membres présents (26) :** M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoint au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, M. DEUDON José, M. BALEDENT Matthieu, Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BAUDOUX Aurélien, M. COLLIN Denis, Mme DISDIER Mélanie, M. BAJODEK Alban, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Membres absents ayant donné procuration (6) :**

M. POULAIN Bernard :procuration à M. BONIFACE Didier  
Mme BERANGER Agnès : procuration à M. BALEDENT Matthieu  
Mme VERIN Véronique : procuration à M. DEUDON José  
Mme NAVEZ Patricia : procuration à M. DOYER Claude  
M. DECALION Ismaël : procuration à M. DEVIENNE Marc  
M. BRULANT Damien : procuration à M. ROUSSEAU Jérémy

**Membre absent (1) :**

Mme CHATELAIN Nathalie

Est désigné secrétaire de séance : M. BAUDOUX Aurélien

---

Monsieur le Maire : « *Messieurs, Dames.* »

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Monsieur le Maire : « *Alors, au nom du Conseil Municipal, je voulais réitérer nos sincères condoléances et tout notre soutien à Jérémy pour le décès de ton papa et puis Antoine pour le décès du grand-père de Sophie.*

*Alors, un point sur table Messieurs, Dames, non pas un point sur table, une information, un article de La Voix du Nord, concernant un chauffeur qui a été identifié par rapport à la vidéoprotection, donc encore une preuve que la vidéoprotection permet de résoudre beaucoup d'affaires, donc merci à La Voix du Nord d'avoir relaté cet article et pour information, il y a eu hier un fait d'agression physique dans Caudry qui a été également élucidé grâce à la*

*vidéoprotection. Marc, tu peux en témoigner, on peut le dire, Marc, on peut en parler, c'est officiel maintenant. Marc était avec moi tout à l'heure avec le commandant de compagnie et puis la lieutenant de gendarmerie qui nous ont dit, qui nous ont confirmé que ces faits avaient été, avaient pu être révélés grâce à la vidéoprotection.*

*Pas de procès-verbal sur table Messieurs, Dames. Alors ça c'est un réel problème et je félicite Bélinda pour le travail qu'elle réalise, le problème c'est que nos procès-verbaux sont un peu longs par rapport à certaines interventions. Bélinda passe beaucoup de temps et elle n'a pas eu le temps de terminer ce procès-verbal, je ne sais pas depuis combien de temps tu es dessus. Une semaine complète. Excusez-nous, on fait ce qu'on peut et Bélinda passe beaucoup de temps là-dessus.*

*Alors, nous allons commencer l'ordre du jour par la question n°1. »*

## **1. SUBVENTION CDAD DU NORD 2021**

Madame Martine THUILLEZ, Adjointe au Maire, expose :

Le Point d'Accès au Droit est un lieu d'accueil gratuit permettant d'apporter aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs, une information de proximité sur leurs droits et/ou devoirs.

Une convention de partenariat a été signée le 28 juin 2013 entre la Ville de Caudry et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Nord – CDAD entraînant le versement d'une subvention annuelle.

Madame THUILLEZ rappelle que :

\* la convention de partenariat prévoit dans son article 5, un apport financier de la commune au CDAD du Nord qui pourra être révisable chaque année à la hausse ou à la baisse sur la base des activités développées.

\* la ville avait versé, en 2020, une subvention de 1 200 € en fonction du nombre de permanences réellement tenues.

\* durant l'année 2021 le nombre de permanences honorées a été de 11 sur les 16 programmées.

Ceci étant exposé, Madame THUILLEZ propose au Conseil Municipal :

→ d'attribuer au CDAD du Nord, pour l'année 2021, une subvention calculée au prorata et correspondant à un montant de 1 600 euros.

En cas d'accord, les crédits sont inscrits au BP 2021 – article 6574.

Monsieur le Maire : *« Donc le point d'accès au droit, vous connaissez tous cela par cœur, ce sont des juristes professionnels qui viennent conseiller nos administrés, il y a avocats, notaires et huissiers conciliateurs, ça fonctionne très bien. Pour information, une permanence c'est environ 2h donc ça fait à peu près 75 € de l'heure. Je vous propose de verser pour cette nouvelle année, d'attribuer une somme de 1 600 € pour l'année 2021 et vous dire que les crédits sont inscrits au BF 2021. »*

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Affaire suivie par Madame VANNIER, Responsable État Civil, Élections et Affaires Générales  
Délibération transmise en sous-préfecture le 17/12/2021*

## **2. GESTIONS DES CHATS ERRANTS – ANNÉE 2022 – CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS**

Madame Claudine PLUCHART, Conseillère Municipale, expose :

La régulation des chats errants à travers une campagne de stérilisation et d'identification reste une préoccupation de la municipalité depuis plusieurs années.

L'association caudrésienne « Les amis de Dana » est fortement engagée dans ce projet et assure la partie logistique tandis que la fondation « 30 millions d'amis » s'engage financièrement à nos côtés en prenant en charge 50 % les frais de stérilisation et de tatouage.

La fondation « 30 millions d'amis » accepte de renouveler ce partenariat pour l'année 2022 et propose la signature d'une nouvelle convention dans les mêmes conditions que celles de l'année écoulée.

La contribution financière de la ville se fera sous forme d'acompte, versé directement à la Fondation sur une estimation annuelle de 80 stérilisations.

Après réception de la participation financière municipale, l'intégralité des frais de stérilisations et d'identification seront directement réglés par la fondation « 30 millions d'Amis » aux vétérinaires.

Madame PLUCHART propose au Conseil d'accepter les conditions de la Fondation « 30 Millions d'Amis » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Monsieur le Maire : *« Merci Claudine. Alors, tout d'abord je voulais publiquement féliciter et remercier l'association des Amis de Dana pour le travail qui est effectué, travail bénévole effectué par Madame MONTAY qui a su s'entourer d'une bonne équipe. Madame MONTAY qui capture des chats dans la ville de Caudry pour ensuite les stériliser, les pucer et puis les remettre en liberté. La population des chats, la prolifération des chats est un véritable fléau, nous avons une affiche en mairie qui nous dit qu'un couple de chats peut faire, au bout de 4 ans, 20 000 descendants. Pour votre information, donc, 80 stérilisations coûtent 2 800 € à la ville de Caudry donc c'est à peu près 35 € de participation sachant que les 35 autres euros sont versés par l'association, pris en charge par l'association Les Amis de Dana.*

*En 2018, Les Amis de Dana ont procédé à 117 stérilisations ; en 2019, 100 stérilisations ; en 2020, 80 stérilisations et aujourd'hui, nous sommes à 85 stérilisations. Voilà. »*

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Affaire suivie par Madame VANNIER, Responsable État Civil, Élections et Affaires Générales  
Délibération transmise en sous-préfecture le 17/12/2021*

## **3. MODIFICATION DES CONDITIONS D'OBTENTION DE L'AIDE COMMUNALE POUR LE PERMIS DE CONDUIRE B**

Monsieur Yves MARIN, Conseiller Municipal, expose :

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout précieux pour l'accès à l'emploi, la formation et la mobilité des jeunes. La municipalité consciente de la difficulté d'accéder au permis de conduire en raison notamment de son coût important, a souhaité favoriser l'autonomie et l'insertion des jeunes en facilitant l'accès au permis de conduire.

C'est pourquoi, en liaison avec la Mission Locale du Cambrésis, il a été mis en place, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2018, un dispositif d'aide au financement du permis de conduire B en octroyant une bourse de 150 € par jeune âgé de 16 à 21 ans révolus en contrepartie de 12 heures de bénévolat

(8 heures si week-end ou jour férié) au bénéfice de la collectivité ou d'une association locale. Cette aide s'adresse sans condition particulière de ressources, aux jeunes de la commune de Caudry habitant la commune depuis plus d'un an. Pour rappel, cet aide peut se cumuler avec les aides mises en place par d'autres institutions telles que la Région ou encore l'État.

Après trois années de fonctionnement, il apparaît nécessaire de procéder à quelques ajustements. Trop de jeunes abandonnent leur formation alors qu'ils n'ont pas obtenu l'examen du code ou entamé une démarche d'inscription à cette épreuve. Dans ces conditions, il nous est apparu nécessaire, à l'instar d'autres communes, de conditionner l'aide à l'obtention préalable du code.

Dans le cadre de la conduite accompagnée, il est désormais possible de se présenter à l'examen théorique général à partir de l'âge de 15 ans.

Ainsi il faut donc tenir compte de ces changements en accordant la bourse communale aux conditions suivantes :

- être âgé de 16 à 24 ans révolus
- avoir réussi l'examen du code de la route
- résider à Caudry depuis plus d'un an
- accomplir 12 heures de bénévolat (8 heures si week-end ou jour férié)

Cette aide sera toujours versée par la Mission Locale du Cambrésis directement à l'auto-école choisie par le jeune bénéficiaire. Pour cela, la Mission Locale du Cambrésis est titulaire d'un compte bancaire dédié qui sera crédité par une subvention municipale annuelle de 15 000 € pouvant être abondée si besoin ou reportée sur l'exercice de l'année suivante.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention avec la Mission Locale du Cambrésis et à mettre en place ce dispositif modifié à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 en veillant à l'inscription des crédits nécessaires au budget communal.

Monsieur le Maire : *« Alors, sur les conseils de Céline, elle travaille pour la Mission Locale du Cambrésis, on vous propose, Messieurs, Dames, de modifier cette délibération. Vous l'avez entendu, en changeant les âges, parce qu'une jeune de 15 ans ne peut pas être suivie par la Mission Locale, vous avez compris que c'était la Mission Locale qui alloue ces aides au permis, donc un jeune de 15 ans ne peut pas être suivi par la Mission Locale et donc d'aller jusqu'à 24 ans parce qu'on trouve que 21 ans ça fait encore jeune, en sortie d'études et donc de pouvoir les accompagner jusqu'à 24 ans. »*

Monsieur COLLIN demande le nombre de jeunes qui ont bénéficié de cette aide.

Monsieur le Maire : *« Alors, depuis le 1er Juin 2018, 104 jeunes en ont bénéficié pour un montant de 15 600 €. »*

Propos inaudibles Monsieur COLLIN et Madame CAILLAUX.

Monsieur le Maire : *« Donc il y a un suivi qui est fait par la Mission Locale mais avec la COVID ça été un petit peu... »*

Monsieur COLLIN : *« Il faut s'adresser à la Mission Locale pour voir si le suivi est assuré. »*

Monsieur le Maire : *« Oui. »*

Monsieur COLLIN : *« Parce qu'il y a des jeunes qui se posaient la question comment ils allaient être contactés suite à cette aide pour pouvoir exercer les bénévolats. »*

Monsieur le Maire : *« Tu veux en parler ? Alain ? Si on peut donner le micro à Alain. »*

Monsieur COTTEAU : « Une petite rectification, tout de suite, on garde la tranche 15-21 ans, on ne va pas jusqu'à 24 ans. C'est 21 ans qui figure dans le rapport. »

Monsieur le Maire : « Non, non, nous on propose, Alain, on propose de passer... »

Monsieur COTTEAU : « Ah d'accord. »

Monsieur le Maire : « Oui, on propose de passer à 24. C'est acté maintenant. »

Monsieur COTTEAU : « OK, autant pour moi.

Donc, en fait, la première démarche, c'est de faire le bénévolat. Ils viennent chez nous, on leur remet une liste avec les associations ou bien ils le font dans une association qu'ils fréquentent déjà, auquel cas, ils trouvent eux-mêmes, et souvent les jeunes se retrouvent notamment au secours catholique ou aux Restos du Cœur, chez les Amis de Dana aussi, on a eu des jeunes qui ont fait leur bénévolat là-bas. Mais l'idée avec La Mission Locale, c'est de chercher un bénévolat qui est en rapport avec le projet professionnel qu'ils avaient déjà défini, voilà, c'est un peu comme ça que ça fonctionne. »

Monsieur le Maire : « C'est vrai qu'il faudrait demander un point sur les gens, sur les suivis de bénévoles. »

Monsieur COLLIN : « Moi, l'interrogation, c'était des jeunes qui avaient eu cette aide et qui n'avaient pas encore été contacté pour le bénévolat. La question c'était ça, peut-être à cause du COVID, effectivement, ça c'est passé il y a quelques mois donc c'était pour ça. »

Monsieur le Maire : « Alain, tu as entendu ? »

Monsieur COTTEAU : « Non »

Monsieur le Maire : « Denis dit que, en fait, qu'il y a des jeunes qui n'avaient pas encore été contactés pour faire leur bénévolat. »

Monsieur COTTEAU : « ça c'est produit pendant le COVID. Pendant le COVID, effectivement, il y a eu des difficultés, mais on les a rappelés après, pour faire, par exemple, un moment il y en a même qu'on a retrouvé sur la patinoire. On leur a dit : voilà, pendant le temps de Covid, il y en a quelques-uns qui n'ont pas pu faire le bénévolat mais on a rattrapé ça après, ce qu'on voulait c'était de ne pas les pénaliser sur l'obtention de l'aide. »

Monsieur COLLIN : « Ils n'étaient pas contre, ils voulaient faire... »

Monsieur COTTEAU : « Oui, oui je sais bien. »

Monsieur le Maire : « C'est important de l'entendre. »

Monsieur COLLIN : « Ils se sentaient vraiment motivés. »

Monsieur le Maire : « C'est bien. »

Monsieur BAJODEK : « Bonsoir, moi pour cette question, je vais voter pour, ça va plutôt dans le bon sens, c'est bien effectivement d'avoir étendu la tranche d'âge. Je crois savoir que les jeunes qui sont pris en charge par la Mission Locale le sont jusque 26 ans, est-ce qu'il n'y aurait pas, éventuellement, tant qu'on y est, et puis c'est bientôt Noël, une certaine cohérence à justement pousser le dispositif jusqu'aux jeunes de 26 ans comme ça l'ensemble des personnes suivies par la Mission Locale pourrait à ce moment-là, s'ils remplissent les conditions, en bénéficier. J'aurais également voulu savoir, actuellement, quelle était l'enveloppe qui était consacrée à cette bourse au permis puisqu'on sait très bien que le coût d'un permis c'est relativement important et 150€ me paraît peut-être, même s'il y a d'autres dispositifs à côté, notamment de la Région ou autre, un petit peu faible donc j'aurais voulu savoir le budget qu'on y consacre et si le cas échéant on aurait pu le revaloriser peut-être à 180€ ou je ne sais pas ce qui est possible de faire, mais enfin,

*en l'état actuel je vote pour et par contre une réflexion pour savoir si c'est pas plus pertinent de passer de 24 à 26 ans. »*

Monsieur le Maire : *« En fait... »*

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur BAJODEK : *« 25 ans ? 25 ans alors dans ce cas, pour qu'effectivement il y ait cette cohérence avec... »*

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur BAJODEK : *« Je suis d'accord sur l'analyse qu'effectivement, en termes de mobilité, on sait que c'est un vrai problème sur notre territoire, le fait d'avoir, pour accéder notamment à l'emploi, le fait d'avoir un permis de conduire c'est ô combien important et donc RSA ou pas, je pense que c'est des gens qui méritent d'être aidés. »*

Monsieur le Maire : *« On a déjà fait un pas en avant, en allant de 21 à 24, et puis on verra, on ira d'étape en étape, pas de problème. On va déjà rester là-dessus. »*

Monsieur COTTEAU : *« D'autant que... si je peux me permettre, Monsieur le Maire, d'apporter d'autres éléments. Avec la Mission Locale, il y a aussi un dispositif qui s'appelle Pacea et qui permet de financer assez tôt, dès l'inscription au code, le permis de conduire et ça peut aller parfois, j'ai vu tout à l'heure Emmanuel RENAUD à ce sujet, parfois il y a des aides qui peuvent arriver à 180€ déjà. Et en plus de l'aide qu'on verse déjà, il y a aussi une aide de la Région de 400€ pour les apprentis et après encore d'autres dispositifs au fil de l'eau et notamment notre centre social qui parfois co-finance des personnes que, nous, on a déjà aidé. Donc il y a vraiment tout un arsenal qui fait que vraiment la personne qui est en situation de recherche de financement, elle peut quand-même y retrouver son compte. »*

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur le Maire : *« Oui l'association Ensemble pour Caudry verse également 2 000 € par an à Avenir Jeunes pour financer les permis de conduire.*

*Ok, on y va pour ça ? Les 16-24 ans c'est voté et puis on vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer la nouvelle convention avec la Mission Locale du Cambrésis et à mettre en place le dispositif à partir du 1er janvier 2022. »*

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Affaire suivie par Monsieur COTTEAU, Responsable Études, Missions, Audits, Habitat, Loisirs, Jeunesse*

*Délibération transmise en sous-préfecture le 17/12/2021*

#### **4. PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT CONTRATS AIDÉS**

Monsieur Aurélien BAUDOIX, Conseiller Municipal, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 8 mars 2017, le Conseil Municipal de la Ville de CAUDRY a autorisé le Maire à avoir recours aux contrats aidés de type « Contrats uniques d'insertion » dans les services suivants : jardins espaces verts, Voirie Propreté et entretien et ce, dans la limite d'un quota de 75 contrats.

Il convient tout d'abord de rappeler que ces contrats sont devenus les Contrats Uniques d'Insertion Parcours Emploi Compétence (CUI-PEC).

Faisant le constat que de nombreux besoins sont identifiés au-delà des services énumérés ci-dessus, Monsieur le Maire propose d'élargir la possibilité de recours aux contrats CUI-PEC sur des affectations vers l'ensemble des services de la Mairie.



Monsieur BAUDOIX propose également de laisser le quota maximal de 75 contrats inchangé en précisant que le volume de ces recrutements est fonction tant des besoins que des politiques publiques en application.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets des exercices en cours.

Monsieur le Maire : « *Voilà, des questions par rapport à ça ?* »

Madame ETHUIN : « *Oui. Monsieur le Maire, est-ce que vous pouvez nous redire un petit peu, quand on voit le quota maximum de 75 contrats, qui est-ce qui a décidé ce chiffre de 75 ? Comment il a été calculé ?* »

Monsieur le Maire : « *Madame GABET ?* »

Madame GABET : « *(Début propos inaudibles)... les CUI étaient à l'époque beaucoup plus ouverts et ça a permis de faire rentrer des jeunes sur une première expérience professionnelle. Et après, il y a eu la fin de ces CUI et donc là, on est passé sur des CUI-PEC avec des conditions beaucoup plus restrictives, ce qui fait qu'on a eu beaucoup moins de recrutements en contrats aidés. Alors le fait de proposer inchangé, bon, c'est comme on l'explique, c'est fonction des politiques nationales et que peut-être à un moment donné, on aura la possibilité de ré-avoir plus de contrats aidés donc c'est juste une délibération cadre qui le permet et il est important de préciser aussi que, en 2018-2019, on a eu quand même, et notamment dans ces services-là et notamment aux ateliers techniques, pas mal de recrutements donc sur des remplacements de départs en retraite, etc... de jeunes issus de ces dispositifs-là, voilà. À l'époque, le chiffre de 75 avait été défini en fonction des besoins, là, il est simplement proposé de laisser les maxima pour si..., là, au jour d'aujourd'hui, on est à beaucoup moins mais si les besoins reviennent de pouvoir permettre à la collectivité d'être réactif et de ...* »

Monsieur le Maire : « *... Oui c'est historique. Donc, nous avions en 2017, 59 contrats aidés, alors on va tout vous dire, en 2019 donc CUI et PEC nous étions à 6, en 2020 : 4 et en 2021 : 10.* »

Madame ETHUIN : « *Mais c'est pour ça que je suis très surprise, je pensais qu'effectivement on n'y avait quasiment plus droit à ces contrats aidés et là je trouve que le chiffre de 75 est énorme et là, vous me confirmez qu'il n'y en avait que 10 l'année dernière. Les conditions sont toujours d'un maxima de 20 ou 24 heures ? Est-ce que vous pouvez nous rappeler les règles un petit peu de ces contrats aidés ?* »

Madame GABET : « *Alors les CUI-PEC donc, initialement lorsqu'ils ont été créés, on était sur des contrats 20 heures et là, au jour d'aujourd'hui, on commence à signer un peu de CUI-PEC parce qu'il y a eu un élargissement du volume horaire, on commence à pouvoir faire des contrats de 30 heures.* »

Madame ETHUIN : « *Je vous avouerai que je suis quand même très très partagée. Je l'étais déjà lorsqu'on parlait de contrat aidé uniquement. Ça reste quand même des contrats extrêmement précaires qui, malheureusement, aboutissent trop peu souvent à des embauches à la fin des contrats. Donc je sais que ça peut aider les municipalités, ça peut aider des jeunes à avoir un but, effectivement, le matin de se lever pour certains qui ont été dans l'inactivité pendant des années et des années, mais c'est vrai que moi, ces contrats aidés, ce n'est pas vraiment une fin en soi. Parce que je vous dis, des contrats de 20 - 24 heures, avec 20 heures, on ne paye pas un loyer, on ne fait pas vivre sa famille, ça reste des contrats extrêmement précaires. Et ce que je souhaiterais quand même, c'est qu'on arrive à la fin de ces contrats aidés, à pouvoir avoir des résultats sérieux, qui aboutissent à des CDI. Est-ce que vous avez des chiffres à nous donner par rapport aux contrats aidés là actuellement que la mairie, ces dernières années, qui ont abouti au final à une embauche, à un CDI ? Est-ce que vous en avez des chiffres ?* »

Monsieur le Maire : « *Il y a Violenne qui veut intervenir. En fait, pour répondre, c'est pour ça que nous, on les prend de façon modérée, parce que, et moi quand j'en prends je le dis ouvertement à Madame GABET et puis à Madame BACCOUT, il n'y a aucune garantie d'embauche mais au*

*moins ça permet de leur mettre, de leur donner une première expérience. Donc beaucoup souffrent, parce qu'aujourd'hui, on dit quoi aux jeunes ? Vous n'avez pas d'expérience. Ces jeunes-là auront une expérience en Mairie, dans les services administratifs, dans les services techniques, etc... ça leur donnera une première expérience. C'est pour ça que nous avons largement réduit puisque nous, nos contrats aidés, je vous le rappelle, nous avons décidé de contractualiser avec les chantiers d'insertion, avec ADACI et de nouveaux chantiers avec ACTION, dans lesquels les bénéficiaires sont beaucoup mieux suivis, accompagnés, en termes de, on leur lève tous les freins, tous les freins de mobilité, les freins d'habitat, les frais de gestion des comptes, ... donc on a choisi de partir plutôt par là, c'est pour ça qu'on en prend aujourd'hui très peu mais les 75 contrats aidés c'est vraiment le maxi que nous pourrions prendre. »*

*Madame DENIZON : « Je voulais peut-être apporter une précision, le parcours emploi compétences n'a rien à voir par rapport aux contrats d'accès à l'emploi, dit CAE qui existait il y a quelques années et pour lequel, effectivement, il n'y avait pas du tout, je vais dire, déjà d'obligation de l'employeur d'une montée en compétences, d'un accès à la formation pendant le contrat. Le parcours emploi-compétences se différencie du CAE à l'époque, de part le fait qu'il n'y a pas d'offres d'emploi. On part du besoin du demandeur d'emploi, c'est à dire, est-ce qu'il a besoin de montée en compétence sur un certain champ, ça peut être sur des outils bureautiques, ça peut être effectivement sur des compétences techniques, sur différents champs de façon générale... Et le parcours emploi-compétences peut être justement la rampe de lancement si je peux dire, le tremplin, qui va lui permettre d'asseoir des compétences et que, ensuite, il pourra valoriser comme une première expérience professionnelle pour une insertion sur le marché du travail classique. Donc, assez souvent, on peut aussi voir, du coup, des demandeurs d'emploi qui démarchent des collectivités locales, des associations, pour proposer ce parcours emploi compétences, en fait, avec, comme je le répète, une obligation aussi de l'employeur de lui accorder un temps de formation par rapport au projet professionnel de la personne donc on n'est vraiment plus sur des contrats précaires avec un début, une fin et où il n'y a rien au bout. C'est vraiment une étape dans le parcours de la personne. Voilà. »*

*Monsieur le Maire : « Merci Violenne. »*

*Madame DESREUMAUX : « Bonsoir à tous. Pourriez-vous nous rappeler le nombre total d'emplois titulaires au sein de la mairie ? »*

*Madame GABET : « 189 à plus ou moins 1 ou 2, 189 au dernier recensement avec les départs en retraite qui ont lieu tous les mois, etc... j'é mets une petite réserve à 1 ou 2 près mais on était à ça. »*

*Madame DESREUMAUX : « Ok, donc 189 emplois titulaires et vous prévoyez, peut-être, en tout cas vous ouvrez la porte à 75 emplois aidés, le ratio il est quand même particulier. »*

*Monsieur le Maire : « C'est bon, on vient d'expliquer Madame que c'était le maxi et que nous avons recruté 6 en 2019, 4 en 2020 et 10 en 2021, donc c'est pour avoir un maxi qui soit très très large. »*

*Madame DESREUMAUX : « Très bien Monsieur, en 2017 il y avait 66 emplois aidés pour 190 emplois titulaires. »*

*Monsieur le Maire : « Oui. »*

*Madame DESREUMAUX : « Voilà. »*

*Monsieur le Maire : « En 2017, oui et aujourd'hui il y a des emplois d'ADACI, on vient de vous le dire, ACTION, ... »*

*Madame DESREUMAUX : « Mais vous êtes, enfin vraiment vous êtes obligé de me parler avec cette condescendance. »*

*Monsieur le Maire : « Ecoutez, Madame, je ne vous réponds plus comme ça... »*

Madame DESREUMAUX : « ... Faites attention quand même, faites attention à la manière dont vous me répondez. Je vais reprendre mon propos, donc, pour moi le ratio est quand même assez particulier. Juste vous rappeler que, de cette même année 2017, à Villeneuve d'Ascq, on comptait 67 contrats aidés pour une ville de 62 000 habitants. Pour moi, la proportion des contrats aidés par rapport au nombre d'agents titulaires est beaucoup trop élevée, je viens de vous le démontrer et c'est le révélateur d'une situation anormale dans la gestion du personnel municipal. Le nombre d'emplois aidés augmente, vous ne direz pas le contraire, alors que les emplois titulaires, vous ne me direz pas non plus le contraire, c'est donc bien que les fonctions de ces emplois aidés, dépassent le cadre strict de celui dans lequel ils ont été prévus. Alors, ce type de contrat, est, bien évidemment, précaire. Il ne devrait être envisagé que comme une période d'aide, de soutien ou de retour à l'emploi stable, plutôt que d'être, comme je le vois de mon côté, l'opportunité d'une main d'œuvre suppléant à des emplois titulaires non remplacés. Alors, bien sûr, je ne peux pas voter contre cette délibération mais en tout cas il me semblait important de remettre cela autour de cette table. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « Allez, Messieurs, Dames, on passe au vote. »

Monsieur BAJODEK : « J'avais également une réflexion à faire, je vais faire... ça va un petit peu dans le même sens. Effectivement, les contrats aidés qui sont devenus les PEC, on a moins recours aujourd'hui parce qu'il y a aussi des contreparties de formation qui sont plus embêtantes et c'est un public qui est encore plus éloigné de l'emploi que ceux qui étaient auparavant en contrat aidé donc on peut comprendre qu'il y ait moins de candidats ou moins d'envie au niveau des collectivités d'y recourir. Ceci dit, ça s'est assoupli et c'est vrai que derrière tous ces contrats-là, même s'il y a de la précarisation, il y a aussi des facteurs d'intégration par le travail et c'est ô combien important d'en avoir. Moi je remarque simplement qu'il y a un glissement, en fait si vous voulez, si avant il y avait des contrats aidés, aujourd'hui, sous couvert que les collectivités, parce qu'on a fait le procès aux collectivités de ne pas jouer le jeu parce que derrière il n'y avait pas d'embauche, justement, des personnes qui étaient en contrat aidé, ça reste une main d'œuvre peu chère, donc c'est vrai que les collectivités jouaient un petit peu là-dessus mais aujourd'hui et c'est ce que je disais encore la dernière fois par rapport à ADACI ou à d'autres associations, il y a les CDDI qui, à mon sens, sont encore plus précaires, encore plus subventionnés par l'état et en fait, aujourd'hui, il y a des CDDI qui viennent remplacer les contrats aidés, toujours pour plus de précarisation, même si derrière ça permet à certaines personnes de se remettre sur le marché du travail et que peut-être pour certains ils étaient difficilement employables. Mais voilà au final c'est ni plus ni moins qu'en fait une gestion de masse salariale, donc aujourd'hui on a les agents, on a des agents qui partent à la retraite, c'est important de savoir par qui on va les remplacer, est-ce qu'on les remplace par des contrats aidés, est-ce qu'on les remplace par des CDDI ? C'est vrai qu'on a, et ils font un boulot formidable, de plus en plus recours aux CDDI à travers ADACI pour entretenir justement le cadre de vie, les abords de la ville et un certain nombre de choses. Au final, ça va avoir un effet et on l'a déjà remarqué sur les différents budgets, assez important de baisse de la masse salariale mais le traitement humain qui est derrière, soulève, effectivement, un certain nombre de questions, donc voilà... je dis juste qu'il y a des... ça reste financier donc c'était juste simplement l'intervention que je voulais faire par rapport à tout ça. »

Monsieur le Maire : « OK merci. »

Propos inaudibles Monsieur RIQUET.

Monsieur BAJODEK : « Oui mais qu'est ce qu'une sortie positive Alain ? »

Propos inaudibles Monsieur RIQUET.

Monsieur BAJODEK : « Donc ça veut dire en somme qu'une semaine de stage c'est une sortie positive mais c'est l'arbre qui cache la forêt, ça on le sait tous... »

Monsieur le Maire : « ... Non, non c'est formation longue ou accès à l'emploi donc une semaine ce n'est pas assez long. »

Monsieur BAJODEK : « Alors c'est combien la formation ? Combien de temps ? »

Monsieur le Maire : « *C'est au moins 4 mois, pardon, 4 semaines.* »

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur le Maire : « *Formation ou emploi de plus de 6 mois.* »

Monsieur BAJODEK : « *Pour avoir une sortie positive ? Ou départ à la retraite aussi peut-être ?* »

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur BAJODEK : « *Non.*

*Et à combien les associations, pour maintenir leurs subventions, sont tenues d'avoir, enfin, quel est le pourcentage de sorties positives qu'on leur impose ?* »

Monsieur le Maire : « *50%* »

Monsieur BAJODEK : « *Ah ça a baissé parce qu'il y a un moment c'était plus, au début du dispositif.* »

Monsieur le Maire : « *Et nous, on est à 70% chez ADACI.* »

Monsieur BAJODEK : « *Donc 70%, pas de départs à la retraite, uniquement avec des personnes qui ont des emplois de plus de 4 mois ou des formations ?*

*C'est parce que, on m'avait expliqué à un moment donné qu'une personne, si vous voulez qui était pris dans ce cycle-là, donc ça lui permettait de retravailler et si, après, elle faisait valoir ses droits à la retraite, c'était considéré comme une sortie positive et ça rentrait aussi dans les statistiques. C'est toujours la même chose, j'ai coutume de dire qu'on fait ce qu'on veut avec les chiffres donc après on peut les retraiter avec différents, c'est juste pour nourrir le débat avec effectivement... »*

Monsieur le Maire : « *... Mais après, si on peut accompagner des gens à aller jusque la retraite, des gens qui ont travaillé toute leur vie... »*

Monsieur BAJODEK : « *Ah mais je ne dis pas que c'est une mauvaise chose et c'est, à juste titre, une sortie positive mais c'est juste pour essayer un petit peu de voir l'état des lieux et de voir ce qui se passe après pour ces personnes-là.* »

Monsieur le Maire : « *Mais bon je pense que vous les voyez dans la ville de Caudry, ils n'ont pas tous 60 ans. Je pense que vous les voyez, les gens d'ADACI dans Caudry... »*

Monsieur BAJODEK : « *... Mais de toute façon à l'heure actuelle, on est bien d'accord, Monsieur le Maire, et puis voilà, c'est la gestion de la masse salariale qui veut ça, qu'il y a eu un glissement, aujourd'hui on a beaucoup plus recours à APAJH Challenge, à ADACI et c'est bon marché donc à la limite ce n'est pas une erreur de gestion que de le faire, moins aux contrats aidés qui ont une contrepartie de formation et qui visent un public plus éloigné de l'emploi donc c'est un peu plus compliqué d'avoir des candidats par rapport aux différents services et on peut aussi constater qu'une partie de ces personnes-là, qui font par ailleurs un boulot formidable, remplacent aussi des titulaires parce qu'il y a des départs à la retraite qui ne sont pas remplacés puisque maintenant ces personnes-là assurent le travail pour un coût moindre, objectivement on peut effectivement dire ça, je pense.* »

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur BAJODEK : « *Ah non je ne dis pas ça, c'est toujours la même chose, on leur met des critères, il faut des sorties positives, après on voit comment on atteint les critères, ils sont obligés de jouer avec les règles du jeu, ce n'est pas une critique non plus, une fois de plus c'est des constats objectifs par rapport à ça.* »

Monsieur le Maire : « *Bon, je pense qu'on a fait le tour sur la question. Excusez-moi.* »

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur le Maire : « *Demandez le micro quand vous vous exprimez parce que c'est intéressant et les gens de la télévision n'entendent pas.* »

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur BAJODEK : « *Et puis un très bon point ça leur permet d'intégrer une équipe de travail et puis de faire leurs preuves et après derrière, effectivement s'ils bossent bien, pourquoi pas être recruté c'est...* »

Monsieur le Maire : « *... Très bien merci.* »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**1 ABSTENTION : MME DISDIER**

*Affaire suivie par Madame GABET, Directrice des Ressources Humaines*  
*Délibération transmise en sous-préfecture le 17/12/2021*

**5. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION DE POSTES**

Monsieur Dominique CHMIELEWSKI, Conseiller Municipal, expose au Conseil Municipal que l'évolution des besoins des services nécessite la création de deux postes de technicien. Par ailleurs, un recrutement est également nécessaire dans le cadre du projet « Petites villes de demain ».

Ainsi, Monsieur CHMIELEWSKI propose au Conseil Municipal,

de créer:           - un poste d'attaché territorial  
                          - deux postes de techniciens territoriaux

Monsieur CHMIELEWSKI propose au Conseil Municipal d'approuver la création de ces postes à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Le tableau des effectifs qui sera mis en application au 1<sup>er</sup> décembre 2021 est le suivant :

	Conseil du 21/10/21 effectif au 01/11/21	Conseil du 23/11/21 effectif au 01/12/21
<b>GRADES</b>		
<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>		
Directeur Général des Services	1	1
Attaché Hors Classe	1	1
Attaché Principal	2	2
Attaché	4	5
Rédacteur Principal 1ère Classe	2	2
Rédacteur Principal 2ème Classe	1	1
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	9	9
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	8	8
Adjoint Administratif	17	17
<i>FILIERE TECHNIQUE</i>		
Ingénieur Principal	1	1
Ingénieur	1	1
Technicien Principal 1ère Classe	2	2

Technicien	2	4
Agent de Maîtrise Principal	11	11
Agent de Maîtrise	11	11
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	34	34
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	23	23
Adjoint Technique	49	49

*FILIERE CULTURELLE*

Attaché Principal de conservation du patrimoine	1	1
Assistant de Conservation du Patrimoine	1	1
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère Classe	7	7
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème Classe	4	4
Adjoint du Patrimoine	2	2
Professeur d'enseignement artistique	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère Classe		
Temps complet	3	3
Temps non complet 12H30	2	2
Temps non complet 12H00	1	1
Temps non complet 7H00	1	1
Temps non complet 5h15	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe		
Temps non complet 11H30	1	1
Temps non complet 7H00	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique		
Temps non complet 10H00	1	1

*FILIERE MEDICO-SOCIALE*

Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère Classe	10	10
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème Classe	3	3
Agent social territorial	1	1

*FILIERE ANIMATION*

Adjoint d'Animation Principal de 1ère Classe	1	1
--	---	---

*FILIERE POLICE MUNICIPALE*

Chef de service de Police Municipale Principal de 1ere Classe	1	1
Chef de service de Police Municipale Principal de 2ème Classe	1	1
Brigadier Chef Principal de Police Municipale	2	2
Gardien brigadier	1	1

*FILIERE SPORTIVE*

Educateur des APS Principal 2ème classe	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>227</b>	<b>230</b>

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice 2021.

Monsieur le Maire : « *Merci Dominique. Alors, comme vous le savez nous avons eu la chance d'être nommé lauréat du dispositif Petites Villes de Demain et donc à ce titre nous allons recruter prochainement un chef de projets Petites Villes de Demain donc ça correspond au poste d'attaché territorial et puis, pour le reste, nous avons eu le plaisir d'avoir 2 de nos collaborateurs qui ont réussi leur examen professionnel dont Pierre, il m'a autorisé, c'est pour ça que je l'ai appelé, dont Pierre GRASSART ici présent donc bravo Pierre, félicitations, on peut l'applaudir. »*

Applaudissements.

Monsieur le Maire : « *Pierre qui est un excellent agent.* »

Monsieur BAJODEK : « *Si on peut simplement savoir qui sont les deux autres agents qui sont concernés, 2 techniciens, 1 attaché.* »

Monsieur le Maire : « *Pierre et puis normalement on n'a pas trop le droit le dire. Je vous le dirais en off, là j'avais demandé à Pierre si je pouvais le dire pour le féliciter mais je vous le dirais après, par rapport au RGPD.* »

Monsieur BAJODEK : « *Oui enfin d'habitude on le dit mais là c'est vrai que c'est filmé donc oui c'est peut-être par rapport à ça.* »

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Affaire suivie par Madame GABET, Directrice des Ressources Humaines  
Délibération transmise en sous-préfecture le 17/12/2021*

### **6. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER A BIEN UN PROJET OU UNE OPÉRATION IDENTIFIÉE**

Madame Sandrine TRIOUX, Adjointe au Maire, expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-II ;

Madame TRIOUX rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Caudry est lauréate du dispositif « Petites Villes de Demain ». A ce titre, il est nécessaire de recruter un agent contractuel, Chef de projet « Petites villes de Demain » pour mener à bien le projet d'action afférent. Elle précise que ce poste pourra faire l'objet d'une aide financière de l'État à hauteur de 75 % maximum.

Madame TRIOUX propose la création à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 d'un emploi non permanent de Chef de projet « Petites Villes de Demain » dans le grade d'Attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet.

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien le projet précédemment cité et sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de deux ans allant du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 30 novembre 2023 inclus.

Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Le contrat prendra fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

L'agent devra justifier de connaissances professionnelles dans le domaine de l'aménagement urbain et développement local.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444 du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Madame TRIOUX demande donc au Conseil :

→ d'autoriser la création de cet emploi non permanent

→ d'autoriser la rémunération de l'agent aux conditions exposées ;

→ d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir ;

Les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets des exercices en cours.

Monsieur le Maire : *« Donc c'est ce dont je venais de vous parler, Messieurs, Dames, la création d'un poste chargé de missions Petites Villes de Demain. »*

Madame ETHUIN : *« Qu'est-ce qu'il va faire exactement ? Quel va être son rôle ? Qu'est-ce qu'il va amener à la ville de Caudry ? »*

Monsieur le Maire : *« Son rôle ça va être de repenser notre centre-ville, en termes d'urbanisme, de commerce, etc... voilà c'est pour améliorer notre cadre de vie. »*

Madame ETHUIN : *« Vous avez déjà un projet bien fixé ou vous attendez que c'est la personne qui va arriver qui fasse des propositions. »*

Monsieur le Maire : *« Déjà nous avons des études, on a des études de la Chambre de la Commerce et des études de l'ANCT, anciennement EPARECA, nous avons des études, nous savons quels sont nos points d'amélioration et puis donc on va attendre que cette personne soit nommée pour faire un diagnostic complet de notre centre-ville, les points forts, les points faibles et corriger ce qu'il y a à corriger. »*

Madame ETHUIN : *« Je ne suis pas convaincue, j'attends de voir, d'ailleurs si on pouvait être invités à participer aux réunions éventuellement. »*

Monsieur le Maire : *« Oui, il a une fiche de poste. Vous voulez rajouter quelque chose Madame la Directrice Générale des Services. »*

Madame BACCOUT : *« Oui, comme vous le savez le dispositif Petites Villes de Demain est un dispositif qui a été mis en œuvre par l'État et qui concerne des villes un peu de même taille que la nôtre, ce sont des villes de moins de 20 000 habitants qui n'ont pas été retenues dans le dispositif précédent, qui s'appelle Cœur de ville, qui s'adresse à des villes plus grandes, et qui ont les mêmes problématiques, à savoir une désaffectation de leur centre-ville. Si Caudry était seule ça se saurait mais non il y a un dispositif national qui a ciblé des communes telles que la nôtre pour être aidée dans la réflexion : comment repenser notre centre-ville, autant sur le plan urbain que sur le plan de l'attractivité commerciale. Et c'est tout cela que nous allons confier à notre nouveau collaborateur qui va être issu d'un Master en aménagement urbain et qui va pouvoir apporter ces idées alors certes, il ne sera pas seul, effectivement, il y aura des comités de pilotage qu'il va falloir mettre en place, et bon je pense que beaucoup d'élus seront associés. »*

Madame ETHUIN : *« Et donc ça fait, c'est vrai que les villes de moins de 20 000 habitants nous n'avons pas été retenues pour le Cœur de ville mais la Région a créé un dispositif qui est la Redynamisation des centres-villes et centre bourgs, dont Caudry en fait partie, donc on va pouvoir cumuler toutes ces aides ? »*

Madame BACCOUT : *« Absolument, c'est cumulable, tout à fait. »*

Madame ETHUIN : *« Quel dommage après avoir bousillé pendant 20 ans nos centre villes, donc on a perdu une première fois et les contribuables vont repayer une deuxième fois par l'État et par la Région, les erreurs passées d'il y a 20 ans c'est quand même très pénible. »*

Monsieur le Maire : *« Mais la Région c'est vous. »*



Madame ETHUIN : « *Ah mais je sais bien et je suis très critique justement vis-à-vis de la Région, je suis très critique parce que je vous dis les centres-villes ont été abandonnés pendant plus de 20 ans en favorisant les périphéries, en finançant, en aidant l'installation de grands centres commerciaux et donc au passage bousiller les centres-villes et maintenant, comme une petite lumière qui vient de s'allumer, on se rend compte que c'est pas terrible ce qui s'est passé, on revient en arrière, mais je vous dis en attendant tout cet argent-là vient des contribuables donc les contribuables ont payé 2 fois, voilà, quel dommage et quel temps perdu.* »

Monsieur le Maire : « *Nous, notre intérêt c'est Caudry avant tout, c'est un autre problème et nous on a une problématique en termes de centre-ville pour conserver nos commerces, il y a un boulot énorme qui est fait en ce moment, vous avez vu il y a deux nouveaux commerces qui s'installent, on se bat vraiment pour ça et je vous dis on ne peut pas ne pas sauter sur l'occasion de ces opérations.* »

Madame ETHUIN : « *Non, non, j'en suis consciente mais vous savez que j'étais très critique, c'est à dire que là vous agissez mais que de temps perdu parce qu'il y a eu une dégradation qui s'est faite pendant 20 ans, et pendant 20 ans la ville de Caudry a favorisé la périphérie, au lieu de, on aurait pu faire les deux en même temps.* »

Monsieur le Maire : « *... Non ce n'est pas vrai.* »

Madame ETHUIN : « *Si, si, on aurait pu faire les deux en même temps.* »

Monsieur le Maire : « *C'est pas vrai.* »

Madame ETHUIN : « *On aurait pu faire les deux en même temps sauf que là vous avez tout mis en périphérie, et là d'un coup je vous dis on s'aperçoit...* »

Monsieur le Maire : « *... et avec tout le respect que je vous dois...* »

Madame ETHUIN : « *... je ne critique pas la politique qui est faite actuellement.* »

Monsieur le Maire : « *Avec tout le respect que je vous dois, on a quand même un commerce de centre-ville qui va bien, notamment je n'arrête pas de le dire quand des investisseurs viennent à Caudry, ils sont surpris, à Caudry, il y a très peu de villes de 15 000 habitants qui ont encore un poissonnier et un fromager, en plus qui fonctionnent bien, donc voilà on a un commerce qui fonctionne bien, c'est une conjoncture économique nationale qui a fait que, à une époque, les centres commerciaux, les grandes enseignes, ont fait du lobbying pour que les gens aillent faire leurs courses dans leurs centres commerciaux, et voilà après...* »

Madame ETHUIN : « *... C'est une volonté politique aussi des maires.* »

Monsieur le Maire : « *Des Maires ? Je ne pense pas.* »

Madame ETHUIN : « *Si si...* »

Monsieur le Maire : « *Après, je n'étais pas là, à l'époque d'Auchan c'était dans les années...* »

Madame ETHUIN : « *... Mais je parle de Caudry là Monsieur le Maire, il n'y a pas de Auchan à Caudry...* »

Monsieur le Maire : « *... Oui Madame DESREUMAUX.* »

Madame DESREUMAUX : « *Très bien, juste puisque Madame ETHUIN vient d'aborder ce sujet et je ne voudrais pas qu'elle porte cette cause à elle seule, Madame ETHUIN, où étiez-vous lors de l'enquête publique contre l'agrandissement de la zone périphérique de Leclerc de l'année dernière ?...* »

Madame ETHUIN : « *... J'ai voté contre Madame DESREUMAUX.* »

Madame DESREUMAUX : « *Où étiez-vous lors de l'enquête publique, c'était à vous aussi et à votre groupe de vous exprimer lors de cette enquête publique, d'une part. »* »

Madame ETHUIN : « *Je vous enverrai tous les communiqués de presse que j'ai fait, Madame DESREUMAUX, avec grand plaisir. »* »

Madame DESREUMAUX : « *Où étiez-vous lors de cette enquête publique ? D'autre part, .... »* »

Monsieur le Maire : « *Bon ce n'est pas le sujet. »* »

Madame DESREUMAUX : « *Si c'est le sujet. D'autre part, ... »* »

Monsieur le Maire : « *... Vous réglerez vos problèmes avec Madame ETHUIN, ... »* »

Madame DESREUMAUX : « *... D'autre part, Monsieur BRICOUT, ... »* »

Monsieur le Maire : « *... Monsieur le Maire, Madame, s'il vous plaît... »* »

Madame DESREUMAUX : « *... Je ne peux pas entendre.... »* »

Monsieur le Maire : « *... Monsieur le Maire, Madame, s'il vous plaît... »* »

Madame DESREUMAUX : « *... Je ne peux pas entendre qu'ici on privilégie le commerce de centre-ville quand je vois qu'on continue de donner de l'argent pour l'agrandissement de la périphérie, quand je vois qu'on continue à donner de l'argent pour ce rond-point qui n'a pas de sens, quand je vois qu'en réalité on fait tout pour ne pas rentrer dans la ville mais bien pour la contourner. Alors, la question, certes, on s'en détache mais c'était simplement pour rebondir sur les propos de Madame ETHUIN, maintenant je pense que ce n'est pas qu'une histoire de la Région, des politiques de la Région ou de l'Etat mais c'est bien une histoire de politique locale et de la municipalité quant au fait de laisser s'agrandir toujours plus la périphérie et de travailler en périphérie et ce n'est pas que le rattrapage de 20 ans, parce qu'aujourd'hui on continue, on continue à faire que cette périphérie s'agrandit, tout simplement. Aussi rappeler que je suis toujours étonnée et je vais rappeler cet étonnement, en réalité, ... »* »

Monsieur le Maire : « *... si vous pouviez...allez un petit peu plus vite Madame, par rapport à votre temps de parole... »* »

Madame DESREUMAUX : « *Mais, on refait le jeu de la dernière fois, c'est à dire je ne peux pas m'exprimer, vous me coupez parce que.... »* »

Monsieur le Maire : « *... On n'est pas là pour jouer Madame... »* »

Madame DESREUMAUX : « *...parce que ce que je dis ne vous convient pas. Est-ce que vous avez eu ce comportement là avec Monsieur BAJODEK ? Avez-vous eu ce comportement-là avec Madame ETHUIN ? Non. »* »

Monsieur le Maire : « *Mais la différence c'est que Monsieur BAJODEK, Madame ETHUIN m'appellent Monsieur le Maire et que quand je me suis adressée à vous tout à l'heure vous m'avez déjà agressé et que Monsieur BAJODEK, Madame ETHUIN et Monsieur COLLIN restent courtois, Madame, donc je vais dire, vous avez la monnaie de votre pièce Madame, désolé, ... »* »

Madame DESREUMAUX : « *... Ne refaites pas le jeu Monsieur... »* »

Monsieur le Maire : « *Je ne vais quand même pas vous faire des ronds de jambe, Madame, vous n'êtes même pas capable de m'appeler Monsieur le Maire alors je suis le Maire de la commune et puis à chaque fois qu'on vous parle on vous agresse donc ... »* »

Madame DESREUMAUX : « *... Mais Monsieur c'est vous qui m'avez agressée, c'est vous qui m'avez coupé encore une fois, ... »* »

Monsieur le Maire : « *Oh là la...* »

Madame DESREUMAUX : « *... C'est vous qui avez eu ce comportement-là vis-à-vis de moi.* »

Monsieur le Maire : « *Écrivez à Monsieur le Sous-Préfet, écrivez à l'AFP pour dire que Monsieur le Maire de Caudry n'est pas gentil avec vous Madame, vous l'avez déjà fait donc refaites-le, faites-vous plaisir.* »

Madame DESREUMAUX : « *Non mais vous savez, je n'attends pas votre autorisation pour le faire, mais vraiment pas.* »

Monsieur le Maire : « *J'ai remarqué.* »

Madame DESREUMAUX : « *Et en tout cas les Caudrésiens voient votre comportement et là c'est en direct.* »

Monsieur le Maire : « *Oui* »

Madame DESREUMAUX : « *Très bien.* »

Monsieur le Maire : « *Oui mais Madame, les Caudrésiens, vous voulez que je vous rappelle le score des dernières élections Madame ? Non ?* »

Madame DESREUMAUX : « *Et donc ?* »

Monsieur le Maire : « *Et donc vous avez fait 5.15%, ...* »

Madame DESREUMAUX : « *... Je vous rappelle que vous avez perdu 600 voix.* »

Monsieur le Maire : « *Je vous rappelle que vous êtes ici à la faveur de 7 voix donc s'il vous plaît...* »

Madame DESREUMAUX : « *... Je vous rappelle Monsieur que vous avez perdu 600 voix aux dernières élections départementales, sur la ville de Caudry, entre les municipales et les départementales sur le périmètre.* »

Monsieur le Maire : « *Mais Madame, qui est conseiller départemental aujourd'hui ?* »

Madame DESREUMAUX : « *Oui mais...* »

Monsieur le Maire : « *Allez dépêchez-vous s'il vous plaît, ce n'est pas le sujet, allez si vous pouviez vous exprimer Madame sur la question et pas sur d'autre chose. On vous demande si vous êtes d'accord ou pas pour créer l'emploi de chargé de mission Petites Villes de Demain, oui, non ?* »

Madame DESREUMAUX : « *Mais moi j'ai aucun....* »

Monsieur le Maire : « *Oui ou non, c'est le but de la question Madame.* »

Madame DESREUMAUX : « *Mais vous vous rendez de la manière dont vous me parlez là ? Vous vous rendez compte ?* »

Monsieur le Maire : « *Bon Messieurs, Dames, on passe au vote. De toute façon vous l'aviez anticipé Madame, vous avez mis il y a 24 heures que j'allais être comme le maire d'Hénin Beaumont l'a fait avec votre collègue, vous coupez la parole, donc voilà vous l'avez anticipé donc...* »

Madame DESREUMAUX : « *....Je suis très ravie que vous me suiviez sur Twitter, donc j'invite les caudrésiens à me suivre sur Twitter.* »

Monsieur le Maire : « *Donc on vous demande d'autoriser la création de cet emploi non permanent, la rémunération de cet agent et m'autoriser à signer le contrat à intervenir.* »

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le Maire : « *Unanimité, voilà c'est l'aberration, mais ce n'est pas grave.* »

Madame DESREUMAUX : « *Vous êtes en train de porter un jugement sur mes interventions.* »

Monsieur le Maire : « *Je ne parlais pas de vous Madame.* »

Madame DESREUMAUX : « *Ah oui, certainement, certainement.* »

*Affaire suivie par Madame GABET, Directrice des Ressources Humaines  
Délibération transmise en sous-préfecture le 17/12/2021*

## **7. CONCOURS DES MAISONS ILLUMINÉES - RÉCOMPENSES**

Monsieur Didier BONIFACE, Adjoint au Maire, expose :

Chaque année, la Ville de Caudry organise un concours de maisons illuminées destiné à récompenser les initiatives des habitants en matière de décorations de Noël de leur habitation.

Les candidats doivent s'inscrire à la mairie, chaque année, au mois de décembre.

Pour mémoire, jusqu'en 2019, les récompenses se faisaient sous forme de paniers garnis selon le classement ci-dessous :

1<sup>er</sup> prix : 140 €  
2<sup>e</sup> prix : 100 €  
3<sup>e</sup> prix : 80 €  
4<sup>e</sup> prix : 60 €  
5<sup>e</sup> prix : 40 €

Afin de favoriser le commerce local, depuis 2020, les lauréats du concours se voient récompenser de bons cadeaux à dépenser dans les commerces Caudrésien selon le classement ci-dessous :

1<sup>er</sup> prix : 140 €  
2<sup>e</sup> prix : 100 €  
3<sup>e</sup> prix : 80 €  
4<sup>e</sup> prix : 60 €  
5<sup>e</sup> prix : 40 €

Monsieur BONIFACE invite le Conseil Municipal à adopter ce mode de récompenses pour les lauréats 2020 et 2021 et de le maintenir pour les années suivantes.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Affaire suivie par Madame BOCQUET, Directrice Générale Adjointe  
Délibération transmise en sous-préfecture le 17/12/2021*

## **8. AMICALE DES RETRAITÉS MUNICIPAUX – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2021**

Madame Audrey MATON, Conseillère Municipale, rappelle qu'en raison de la crise sanitaire et de l'absence d'activités, Monsieur Predhomme, Président de l'Amicale des Retraités Municipaux avait renoncé pour 2021, à la subvention de fonctionnement habituellement accordée à son association. Pour mémoire, 20 000 € avaient été versés en 2020 à ce titre.

Les activités ont repris au cours de cette année et l'association nous a sollicités en vue d'obtenir une participation financière de la commune visant à couvrir les dépenses d'animations et de solidarité qui sont envisagées jusqu'à la fin de l'année 2021 et début 2022.

Au vu du budget prévisionnel présenté et suivant l'avis favorable de la commission des finances du 16 Novembre 2021, Madame MATON propose au Conseil Municipal :

→ d'accorder une subvention de fonctionnement de 9 000 €.

En cas d'accord, les crédits sont inscrits au BP de l'exercice 2021 – article 6574 subventions de fonctionnement aux associations.

Monsieur le Maire : « *Alors, pour rappel, l'association des retraités municipaux avait décidé de ne pas demander sa subvention pour cette année, eu égard à la crise du Covid, bon ils ont quand même réussi à faire quelques activités et aujourd'hui, donc leur subvention c'était 20 000 €, et aujourd'hui pour boucler leur exercice 2021 l'association a besoin de 9 000 € et vous avez en pièce jointe, question 8, le budget prévisionnel.* »

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Affaire suivie par Madame BACCOUT, Directrice Générale des Services  
Délibération transmise en sous-préfecture le 17/12/2021*

## **9. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION LES AUXILIAIRES DES AVEUGLES 59**

Monsieur Marc DEVIENNE, Conseiller Municipal, expose que l'association Les Auxiliaires des Aveugles 59 a pour objectif de s'impliquer pour la cause des aveugles et malvoyants en leur apportant un accompagnement et en sensibilisant les institutionnels à la prise en compte de ce handicap dans leurs projets.

Il propose pour aider au développement des actions de cette jeune association :  
→ de leur accorder une subvention exceptionnelle de 500 €.

En cas d'accord, les crédits sont inscrits au BP de l'exercice 2021 – article 6574 subventions de fonctionnement aux associations.

Monsieur le Maire : « *Voilà, je pense que c'est une bonne cause également.* »

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le Maire : « *Et j'en profite pour te féliciter Marc, parce que Marc DEVIENNE a accédé au grade de colonel de réserve de gendarmerie donc félicitations, on peut également l'applaudir, bravo Marc.* »

Applaudissements

*Affaire suivie par Madame BACCOUT, Directrice Générale des Services  
Délibération transmise en sous-préfecture le 17/12/2021*

## **10. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PAR L'OFFICE DU COMMERCE CAUDRÉSIEEN**

Madame Sandrine TRIOUX, Adjointe au Maire, expose :

Par délibération du Conseil Municipal du 6 Décembre 2018 une délégation de plusieurs missions de redynamisation du commerce de centre-ville de Caudry a été accordée à l'Office du Commerce Caudrésien. Dans ce cadre, en 2021, l'association a pris en charge la mise en place des dispositifs « Ma Boutique à l'Essai », « Resto à l'essai » et « la boutique éphémère » ainsi que les aides à l'installation.

À ce titre, considérant les frais engagés dans ces dispositifs, et en raison de l'installation prochaine de 7 nouveaux commerces en centre-ville dont plusieurs nouvelles boutiques à l'essai, l'Office du Commerce Caudrésien a fait face à une dépense de 22 225€ engendrée par ces aides au commerce de proximité pour 2021.

Afin de préparer l'année 2022, Madame Florence DONNEZ, Présidente de l'OCC sollicite une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

Madame TRIOUX propose aux membres du Conseil Municipal de valider l'octroi de cette subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 €.

En cas d'accord, les crédits sont inscrits au BP 2021 – article 6574.

Monsieur le Maire : *« Alors, peut-être, Sandrine, en profiter pour dire, pour dévoiler ce qu'on peut dévoiler sur les futures créations de magasins sur Caudry. Bon, il y a déjà un très beau magasin qui c'est ouvert, vous avez vu, je ne sais plus le nom. »*

Madame TRIOUX : *« Augustine et Malo. »*

Monsieur le Maire : *« Augustine et Malo, vous avez vu la façade c'est magnifique. »*

Madame TRIOUX : *« Ensuite il y a eu le transfert de Envie d'elles, nous avons le coiffeur Trystan qui va ouvrir un salon uniquement masculin à proximité, nous avons 2 sœurs qui vont s'installer dans la rue Jacquard, anciennement CoccMarket, ensuite il y aura La Casa Del Vïno à la place du restaurant Le Gourmet, on aura Madame Rousselle qui va faire de l'administratif dans la rue de la Paix, des démarches administratives et il y a aussi une boutique éphémère qui sera en place au 7 rue Aristide Briand prochainement. »*

Monsieur le Maire : *« Voilà, donc de bonnes nouvelles en termes de commerce, comme quoi notre accompagnement paye également parce que les gens disent qu'ils sont bien accompagnés à Caudry et que, ils ont confiance dans le soutien de la municipalité, c'est important quand on s'installe. »*

Monsieur BAJODEK : *« Je voulais simplement savoir, au niveau effectivement de l'Office du Commerce Caudrésien, quel était le montant qu'on leur avait alloué de subvention pour l'année 2021 parce que là, c'est une subvention exceptionnelle donc ça viendra se rajouter mais en tout, quelle a été la somme qu'on a donnée à cet organisme ? »*

Madame BACCOUT : *« Alors, je n'en connais pas le montant précis mais on est sur 40 000€ environ puisqu'on a accordé en juin dernier une autre subvention en plus de la subvention de fonctionnement, effectivement. »*

Monsieur BAJODEK : *« D'accord et puis effectivement, ça offre quand même beaucoup plus de souplesse pour intervenir par rapport aux règles qui s'imposent sinon aux communes dès qu'on veut essayer de soutenir un petit peu les commerces ou faire des aides. Donc un peu plus de 40 000 € c'est bien ça ? Merci. »*

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Affaire suivie par Madame SZOPA, Directrice du Pôle Relations publiques, Évènementiel, Vie économique Locale et Emploi  
Délibération transmise en sous-préfecture le 17/12/2021*

### **11. CCAS – AVANCE SUR SUBVENTION 2022**

Monsieur Alain RIQUET, Adjoint au Maire indique à l'Assemblée que, par mail du 10 Novembre 2021, Monsieur Frédéric DUMESNIL, Directeur du CCAS, et lui-même, Vice-Président, ont sollicité le versement d'une avance de 350 000 € à valoir sur la subvention de 2022.

Pour information, Monsieur RIQUET rappelle que le CCAS avait bénéficié, par délibération du 14 Décembre 2020, d'une avance d'un même montant de 350 000 euros au titre de l'année 2021.

Ceci étant exposé, Monsieur RIQUET propose donc, au Conseil Municipal :

→ d'une part, d'accorder une avance de 350 000 euros au CCAS, à valoir sur la subvention de fonctionnement de 2022, les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits à l'article 657362 du budget primitif 2022.

→ d'autre part, que son versement intervienne début Janvier 2022.

Pour information, Monsieur RIQUET, rappelle que le montant de la subvention de fonctionnement attribué au CCAS en 2021 s'est élevé à 750 000 €.

Monsieur RIQUET : « *Donc c'est pour lancer effectivement, comme on fait d'habitude l'année 2022 et c'est pour assurer déjà en priorité les salaires de janvier.* »

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Affaire suivie par Madame BACCOUT, Directrice Générale des Services  
Délibération transmise en sous-préfecture le 17/12/2021*

### **12. CONVENTION PARTENARIALE POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENCADREMENT DE LA PATINOIRE**

Monsieur Jérémy ROUSSEAU, Conseiller Municipal, expose :

Dans le cadre de l'animation du Village de Noël du 16 au 23 décembre 2021, la commission événements de la ville de Caudry a validé l'installation de la patinoire en centre-ville, en parallèle des animations prévues pour le village de Noël.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la patinoire, la ville de Caudry entend déléguer son encadrement et la vente des tickets à Caudry Événement's.

Monsieur ROUSSEAU propose au Conseil Municipal d'adopter la convention y afférente. (Convention jointe).

Monsieur le Maire : « *Oui, Messieurs, Dames, nous avons décidé d'installer notre patinoire cet hiver, elle a connu un franc succès cet été, Antoine, donc merci pour cette opération rondement*

*menée et donc on vous propose de l'installer cet hiver et donc de bien vouloir adopter la convention partenariale de fonctionnement avec Caudry Evenement's qui va donc gérer la patinoire. »*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS  
1 ABSTENTION : MME DESREUMAUX**

Madame ETHUIN : « *On ne parle pas du tout de financement là-dessus, on pourrait avoir quelque... »*

Monsieur le Maire : « *...il n'y a pas de financement, c'est à dire ? »*

Madame ETHUIN : « *On ne paye pas ? C'est bien ça. »*

Monsieur les Maire : « *Les gens, si. »*

Madame ETHUIN : « *Non mais justement, ça coûte combien à la ville, ça a un coût de combien pour la ville ? »*

Monsieur le Maire : « *Nous on l'a acheté, un petit peu en crédit vendeur la patinoire, c'est à dire que tous les ans on verse une somme et puis elle va nous appartenir l'année prochaine. L'année prochaine nous serons propriétaires de la patinoire et donc là on fait payer 1€ la demi-heure. »*

Madame ETHUIN : « *Excusez-moi d'insister mais ça me dit pas combien elle a coûté cette patinoire. »*

Monsieur le Maire : « *Combien elle a coûté ? 60 000 €. »*

Madame ETHUIN : « *60 000 € que vous avez payé en 3 ans ? »*

Monsieur le Maire : « *C'est ça, par les locations, on l'a payé... »*

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur le Maire : « *Voilà, chaque location est déduite du prix du vente et au total ça fera effectivement 60 000 €. C'est bon? »*

Monsieur COLLIN : « *(début propos inaudible) l'entretien, le fonctionnement, on va former notre personnel à ça pour l'avoir ? Après, pour les autres années ? »*

Monsieur le Maire : « *De toute façon c'est les ateliers municipaux qui la monte. »*

Monsieur COLLIN : « *Ah d'accord, ok. »*

Monsieur le Maire : « *Oui déjà, on la monte, on la démonte, après on achète un kit de produits pour que ça glisse. »*

Monsieur COLLIN : « *A ce moment-là on pourrait la mettre plus longtemps que la période de Noël. »*

Monsieur le Maire : « *C'est pour ça qu'on la mise cet été. »*

Monsieur COLLIN : « *Oui d'accord mais en dehors de l'été, par exemple février mars, il n'y rien. »*

Monsieur le Maire : « *Oui pourquoi pas mais après ça fait un peu de boulot pour la monter et puis après le problème c'est qu'on a du mal à trouver des bénévoles pour assurer la gestion, la permanence. »*



Monsieur COLLIN : « *Non parce que ça pourrait être mis dans un lieu par exemple les instituteurs, les écoles, pourraient en profiter.* »

Monsieur le Maire : « *Là par exemple les élus qui ont pris une permanence, levez la main. Voilà, il y a tous ces élus-là qui vont aller passer des soirées pour récolter les 1€ de la demi-heure, désinfecter les chaussures, donner les chaussures, les patins.* »

Monsieur COLLIN : « *OK.* »

Monsieur le Maire : « *Donc c'est parce que ça demande un peu de temps au montage, un peu de temps au démontage mais surtout beaucoup de temps en gestion. C'est bon ?* »

Monsieur COLLIN : « *Oui merci.* »

*Affaire suivie par Madame SZOPA, Directrice du Pôle Relations publiques, Évènementiel, Vie économique Locale et Emploi*

*Délibération transmise en sous-préfecture le 17/12/2021*

### **13. SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE AU TITRE DE L'APPEL A PROJET RÉGIONAL « REDYNAMISATION DES CENTRE-VILLE ET CENTRE-BOURG »**

Madame Sandrine TRIOUX, Adjointe au Maire, rappelle que la ville de Caudry est lauréate de l'appel à projet « Redynamisation des centre-ville et centre-bourg ».

A ce titre une enveloppe globale de 60 000 € est mobilisable pour le volet commerce sur toute action éligible.

C'est dans ce cadre et pour soutenir le commerce de proximité que l'Office du Commerce Caudrésien (OCC) représenté par Mme Florence DONNEZ a sollicité une subvention régionale pour l'ensemble du programme d'actions prévu en 2021 au titre de l'appel à projet « redynamisation des centre-ville et centre-bourg ».

Si le programme d'actions est financé par l'Office du Commerce Caudrésien, la communication autour des événements est prise en charge par la ville.

Ces actions combinées de l'Office du Commerce Caudrésien et de la ville de Caudry ont été, à plusieurs reprises, citées en exemple et considérées comme "site pilote" pour la prise d'initiative, la compilation d'animations originales, l'accompagnement personnalisé et la création de plusieurs dispositifs d'aides à l'installation.

Le caractère novateur de ces actions est susceptible de retenir l'attention de la Région.

Ainsi afin de permettre l'instruction de la demande de subvention de l'Office du Commerce Caudrésien, les services de la Région Hauts-de-France souhaitent s'assurer de l'accord de la commune quant à l'utilisation de l'enveloppe régionale précitée.

Dans ce contexte, Madame TRIOUX demande au Conseil Municipal :

→ d'autoriser l'Office du Commerce Caudrésien à déposer une demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France au titre de l'appel à projet « Redynamisation des centre-ville et centre-bourg » dont la ville est lauréate et sous réserve que l'Office du Commerce Caudrésien, en vertu des dispositions de l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, reverse une partie de cette aide régionale à la ville de Caudry pour la part subventionnable des dépenses engagées par cette dernière.

→ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

L'ensemble des dépenses subventionnables et la répartition commune-OCC figurent dans les tableaux annexés qui prévoient une aide régionale possible de 12 904,39 € dont 10 430,14 € à l'OCC et 2 474,25 € à la commune.

*Monsieur le Maire : « Donc c'est un peu le même principe que pour la politique de la ville, c'est la ville qui est lauréate de cet appel projet mais on passe par une association, notamment pour la politique de la ville, c'est la ville qui est lauréate de l'appel à projet mais c'est Avenir Jeunes qui récolte les fonds, donc c'est la même chose, c'est la ville qui est lauréate de l'appel projet et donc fait une convention tripartite avec l'OCC.*

*Je voulais encore féliciter le travail de Sandrine, d'Aline et de Peggy, en public parce que Caudry a été primé récemment dans le cadre du commerce de proximité, on a obtenu le label commerce de proximité avec deux sourires donc une très très belle performance et nous avons obtenu les prix nationaux de l'organisation et du digital, donc bravo, bravo à vous, très bon travail, merci. »*

Applaudissements

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Affaire suivie par Madame SZOPA, Directrice du Pôle Relations publiques, Évènementiel, Vie économique Locale et Emploi*

*Délibération transmise en sous-préfecture le 17/12/2021*

#### **14. DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE SCÈNES MITOYENNES**

Madame Anne-Sophie MERY-DUEZ, Adjointe au Maire, expose que Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal des Scènes Mitoyennes nous a transmis la délibération du comité syndical en date du 28 Septembre 2021 portant dissolution dudit syndicat à compter du 31 Décembre 2021 (délibération jointe).

En vertu des dispositions de l'article L5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat peut être dissous :

a) Soit de plein droit à l'expiration de la durée fixée par la décision institutive ou à l'achèvement de l'opération qu'il avait pour objet de conduire ou lorsqu'il ne compte plus qu'une seule commune membre ou à la date du transfert à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou à un syndicat mixte relevant des articles L. 5711-1 ou L. 5721-2 des services en vue desquels il avait été institué. Dans ce dernier cas, les communes membres du syndicat dissous deviennent de plein droit membres du syndicat mixte auquel le syndicat de communes a transféré l'intégralité de ses compétences. Le syndicat mixte est substitué au syndicat de communes dissous dans des conditions identiques à celles prévues, pour la dissolution d'un syndicat mixte, aux troisième à dernier alinéas de l'article L.5711-4 ;

b) soit par le consentement de tous les conseils municipaux intéressés.

En conséquence, Madame MERY-DUEZ propose au Conseil Municipal :

→ d'émettre un avis favorable à la dissolution du syndicat intercommunal Scènes Mitoyennes au 31 Décembre 2021.

Madame MERY-DUEZ précise qu'après accord de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres, le projet de convention de liquidation (sort des biens et des personnels) sera transmis aux communes, appelées à délibérer sur ces dispositions.

Une nouvelle forme de partenariat à compter de 2022, visant à préserver la cohérence des programmations culturelles des communes membres et l'intérêt des publics sera proposée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Madame MERY-DUEZ : *« Donc vous avez en annexe 14 l'extrait du registre des délibérations où Madame la Présidente rappelle que le SIVU vit des subventions des communes membres, des produits de spectacles et des subventions des institutions telles que la Région et le Département. Celle du Département n'existe plus et celle de la Région a nettement diminué parce que nous n'entrons plus dans le cadre, parce qu'il fallait privilégier des spectacles plus vivants de la région et c'était une volonté de garder des têtes d'affiche pour attirer évidemment les intéressés aux spectacles. Ensuite, Madame la Présidente a exposé également au comité, les difficultés financières rencontrées au syndicat depuis quelques années, liées évidemment à la baisse de subventions comme je l'ai dit précédemment mais aussi à la baisse de l'activité qui est liée à la covid, donc baisse de recettes et on a vu entre les établissements qui étaient complètement fermés, les jauges très réduites donc maintenant ça redémarre mais c'est un peu frileux, je dois dire, parce que les gens qui fréquentent les établissements, soit pour certains n'ont pas le pass sanitaire ou soit sont frileux et ont peur de ressortir. Avant qu'on puisse positionner et acter sur le vote, moi je vais dire bien évidemment, c'est un pincement au cœur, dire que cette création des Scènes Mitoyennes a vu le jour en juin 2000, ça a permis quand même de mettre en avant un beau théâtre à Cambrai et un beau théâtre à Caudry en 2003, que la programmation a toujours été commune, équilibrée dans le respect de l'attractivité des communes avec un équilibre, je dirais, juste et parfait, que des communes rurales ont également participé à cette ambition culturelle du territoire, ce qui était quand même important. C'est la culture quand même pour tous et merci quand même des subventions qui nous ont été accordées pour ces beaux projets. Comme j'ai dit tout à l'heure donc il y avait une volonté d'avoir des têtes d'affiches mais des spectacles, des découvertes, il y avait également des activités complémentaires pour les scolaires comme visites du théâtre, des artistes en résidence et des rencontres aussi avec des artistes. Voilà, aujourd'hui c'est un crève-cœur mais tout ne s'arrête pas là, bien heureusement, donc on a Madame Kathy Coupez qui s'occupe des programmations comme je dis, elle a tout fait dernièrement en juste équilibre, ça va continuer de la même façon pour que nous soyons attractifs aussi bien à Cambrai, qu'à Caudry et chose importante aussi c'est l'ensemble du personnel est repris dans les activités, maintenant il va y avoir un prochain conseil d'administration le 2 décembre normalement et sera évoqué les conventions pour que continue parce que ça va continuer. Voilà. »*

Monsieur le Maire : *« Très bien donc ce qu'il faut retenir c'est qu'il y aura toujours une programmation commune Cambrai-Caudry, équilibrée, puisque c'est la même personne qui va faire la programmation à savoir Kathy Coupez et qu'il y aura toujours le fascicule qui sort, vous savez "Scènes Mitoyennes" sera toujours édité, seule différence c'est que nous reprenons la partie administrative à notre compte donc l'administratif été géré par Madame la Présidente donc les Présidences se faisaient en alternance entre la ville de Cambrai, l'adjointe à la culture de la ville de Cambrai et l'adjointe à la culture de la ville de Caudry, donc là actuellement c'est Laurence SAYDON qui est présidente et donc on va reprendre l'administratif à notre charge, c'est Pierre qui va s'en occuper puisque Pierre a été nommé directeur d'un grand pôle culturel parce qu'on a une ambition culturelle à Caudry et donc Pierre est directeur du grand pôle culturel aussi bien du théâtre, des ateliers culturels et du cinéma avec une polyvalence des agents, qui seront capables, un agent du cinéma sera capable d'intervenir sur le pôle culturel, un agent du pôle culturel sera capable d'intervenir sur le cinéma, etc... et donc Pierre va reprendre cette partie administrative à son compte donc on aura ça en gestion directe. »*

Madame DESREUMAUX : *« Alors, juste revenir sur l'annexe qui nous a été présenté, est-ce qu'il y a un homonyme à Monsieur BALEDENT ? D'accord, donc vous êtes à la fois présent et absent, donc peut-être qu'il y a une rectification à faire de ce côté-là. »*

Propos inaudibles dans la salle.

Madame DESREUMAUX : « *Sur l'annexe 14, sur la délibération, Monsieur BALEDENT est à la fois présent et absent, ce qui peut peut-être poser des soucis au niveau de...* »

Monsieur le Maire : « *... c'est pour ça que nous reprenons l'administratif à notre compte...* »

Madame DESREUMAUX : « *... au niveau de la préfecture.*

*Alors, chers collègues, il y a quelques années vous m'avez moqué, vous m'avez râlé alors que je vous prédisais déjà la mort des Scènes Mitoyennes, j'avais en réalité bien compris votre jeu lorsque vous aviez séparé les biens entre les théâtres de Caudry et de Cambrai. Je vous disais à l'époque vous veniez d'éditer le faire-part, j'avais donc bien raison.*

*Alors, je ne peux entendre ce soir des larmes de crocodile parce qu'en réalité la volonté politique en matière de culture des deux communes n'a jamais été une réalité alors vous savez la crise sanitaire, en réalité, elle a bon dos et elle vous sert encore une fois d'excuse mais il y a un moment il va falloir rendre des comptes parce qu'on ne peut pas créer 2 théâtres sur des fonds d'Etat, notamment de la DRAC, en disant qu'on va faire un projet commun et ne pas s'y tenir. En réalité, c'est le vrai visage de votre politique qui est aussi celle depuis 1995 qui consiste à construire pour avoir des subventions sauf que le jour où les subventions s'arrêtent, il n'y a plus rien.*

*Juste revenir aussi sur la subvention du Département, la subvention du Département, ça fait quand même des années que nous ne l'obtenons plus parce que les Scènes Mitoyennes n'ont plus voulu s'inscrire dans un projet de développement culturel en milieu rural, donc ça ne vient pas de se faire. Alors, si seulement vous m'aviez écouté à l'époque, si seulement nous avions pu travailler ensemble, nous n'en serions certainement pas là aujourd'hui, mais nous savons tous très bien ici dans cette salle que, pour vous, la culture, qu'elle soit cinématographique ou celle des arts vivants, n'a aucune saveur et ne sert à rien, vous nous parlez donc d'une autre forme et je suis quand même très étonnée que l'on nous propose ce soir une délibération pour la dissolution des Scènes Mitoyennes sans nous parler déjà l'avenir, juste à demi-mots, voir au quart de mots. Alors, j'espère tout de même que vous n'aurez pas l'indécence d'offrir une délégation de service public à Leclerc pour gérer cet établissement communal et rappeler enfin, que dans une ville où il a 30% de chômage et 28% de pauvreté, un vrai projet culturel, un projet socio-culturel digne de ce nom pourrait lutter contre le manque de mobilité par exemple, mais aussi donner plus d'attractivité à notre territoire, à notre ville et on ne peut se satisfaire simplement que d'un catalogue commun de spectacles, il y a une activité culturelle à construire, en réalité, elle n'a jamais, enfin elle n'a que très peu vécu ici depuis 1995.*

*Alors, bien évidemment je vais voter contre, très certainement, je serais seule à voter contre, mais malheureusement c'est le seul moyen que j'ai là ce soir pour exprimer mon choix et mon avis.* »

Monsieur le Maire : « *Très bien Madame. Est-ce que vous pouvez me dire qui a créé le théâtre et qui a créé le cinéma de Caudry ?* »

Madame DESREUMAUX : « *Est-ce que vous pouvez me dire qui tue le cinéma et qui tue le théâtre de Caudry ?* »

Monsieur le Maire : « *Mais répondez à ma question Madame, qui a créé le cinéma de Caudry ? Qui a créé le théâtre ?* »

Madame DESREUMAUX : « *Qui tue le cinéma de Caudry, qui...* »

Monsieur le Maire : « *... C'est la majorité Ensemble pour Caudry ici représenté, Madame...* »

Madame DESREUMAUX : « *... tue le théâtre de Caudry ?* »

Monsieur le Maire : « *... alors si nous n'avons pas d'ambition culturelle, voilà.* »

Madame DESREUMAUX : « *... Voilà...* »

Monsieur le Maire : « *Première chose, ensuite je note une nouvelle fois Madame que vous offensez plusieurs personnes. On vient de vous parler de la création d'un grand pôle culturel dont Pierre est directeur, vous venez d'offenser ces personnes en disant qu'il n'y avait aucune*

*organisation, aucune ambition culturelle sur la ville de Caudry donc nous notons Madame, vous venez d'offenser les différentes adjointes à la culture qui se sont succédé pendant plusieurs années dont une ne fait plus partie de ce monde et j'ai une pensée émue pour elle et je trouve scandaleux que vous puissiez dire de telles choses, et ensuite vous offensez les Caudrésiens parce que 30% de chômage, Madame je ne sais pas où vous êtes allé chercher ce chiffre mais bon c'est dans votre nature que d'aller dans l'exagération, dans l'aberration, de crier au loup... »*

Madame DESREUMAUX : « ... alors il y a un site qui s'appelle INSEE... »

Monsieur le maire : « ... Madame, permettez, je vous ai laissé parler donc vous me laissez parler. Ensuite vous nous avez aidé parce que vous voyiez ça, en disant voilà Monsieur BALEDENT est à la fois présent et absent, c'est une des raisons pour lesquelles nous avons décidé malheureusement de dissoudre ce syndicat parce qu'on avait un problème administratif, il y avait un problème administratif parce que l'administratif se trouvait très loin de la présidence donc nous avons décidé, effectivement, de reprendre la direction de la programmation des théâtres de Caudry et de Cambrai et de reprendre la partie administrative parce qu'il y avait des lacunes, voilà, vous avez tout sous les yeux, on vous a tout expliquer, mais je note encore une fois que vous avez offensé de nombreuses personnes ici présentes. »

Madame DESREUMAUX : « Alors, encore une fois vous personnalisez des choses alors que je vous parle de politique, de politique culturelle qui... »

Monsieur le Maire : « ... Mais Madame... »

Madame DESREUMAUX : « ... Voilà... autre chose... »

Monsieur le Maire : « ... Je ne sais pas de quel droit vous dites que la culture n'a pas d'importance à mes yeux, je ne sais pas de où vous sortez ça Madame... »

Madame DESREUMAUX : « ... mais attendez quand... »

Monsieur le Maire : « ... il va encore y avoir un concert, il va y avoir 2 soirées de concert au théâtre de Caudry, Pierre combien de spectacles nous faisons par an au théâtre de Caudry ? Avec le spectacle du Conseil Municipal des Jeunes, les Scènes Mitoyennes, les différents concerts que nous faisons. Nous avons créé des concerts d'orgues à la Basilique. Nous faisons venir des groupes de Gospel, etc... et tout ça, ce n'est pas de la culture, Madame ? »

Madame DESREUMAUX : « En tout cas, vous mettez fin et vous tuez ces Scènes Mitoyennes, tout comme vous le faites avec le cinéma, tout simplement. Maintenant, si mon chiffre est mauvais sur les 30% de chômage, pouvez-vous nous dire combien y a t-il de chômage à Caudry dans ces cas-là. »

Monsieur le Maire : « Oui je peux vous le dire. »

Madame DESREUMAUX : « Alors, dites-le-moi. »

Monsieur le Maire : « On a les chiffres mais vous êtes bien en dessous. Violenne, tu les as les chiffres de Caudry ? On a les chiffres officiels de Pôle Emploi mais ce n'est pas 30% Madame c'est bien en dessous. »

Madame DESREUMAUX : « Donc dites-les-moi si vous les savez. »

Monsieur le Maire : « Non, apparemment vous les connaissez vous puisque vous dites 30%. »

Madame DESREUMAUX : « Attendez, 30% et je ne les ai pas inventés. »

Monsieur le Maire : « On est bien en dessous et je peux vous dire que les chiffres du chômage baisse sur Caudry mais après ce n'est pas grave. »

Madame DESREUMAUX : « Mais aussi ce qui est de particulier avec vous c'est que vous pouvez le faire mais on ne le voit jamais, voilà, on peut vous dire les chiffres par exemple de l'acquisition il y a quelques années de l'immeuble rue de Saint Quentin au CCAS, aujourd'hui je n'ai toujours pas les chiffres. Vous pouvez me dire les chiffres mais je ne les ai jamais. Alors, dites-moi, combien y a t il de chômage ici à Caudry ? »

Monsieur le Maire : « Madame, passez de temps en temps en mairie qu'on vous voit un petit peu en mairie et puis on pourra vous donner les éléments, on va quand même pas aller vous les porter chez vous, les services sont à votre disposition pour vous donner ces éléments, voilà. »

Madame ETHUIN : « Monsieur le Maire, moi je vais rester beaucoup plus terre à terre. Quelle va être l'incidence financière pour la ville de Caudry ? »

Monsieur le Maire : « Nous allons faire des économies. »

Madame DESREUMAUX : « Ne demandez pas combien parce qu'à mon avis... »

Madame ETHUIN : « Concrètement, grâce à quoi ? Qu'est qui nous coûtait cher qui ne va plus nous coûter, là ? Dites-moi un petit peu parce que c'est vrai, honnêtement, j'ai suivi ça de très loin alors pour moi quand j'entends le préambule de la première adjointe, je sens qu'il y a un pincement au cœur et là, vous annoncez qu'en réalité, c'est vous qui avez pris la décision alors je vous dis, moi, j'ai suivi ça de très très loin. »

Monsieur le Maire : « Alors, il y a un pincement au cœur parce que c'était quelque chose de symbolique, les Scènes Mitoyennes quand ça été créé, ça a été pensé par François-Xavier VILLAIN et Guy BRICOUT, c'était quelque chose de symbolique, quelque chose d'important donc je pense que c'est de là que vient le pincement au cœur. Et ensuite, en termes de gestion, nous ce qu'on fait dans notre grand pôle culturel, c'est que les gens vont être polyvalents, c'est à dire que la personne qui s'occupait de l'administratif de Scènes Mitoyennes ne faisait que ça, aujourd'hui elle va pouvoir faire d'autres choses et venir en aide à Pierre. »

Madame ETHUIN : « Alors, ça va rentrer comment dans le budget de la ville de Caudry ? »

Monsieur le Maire : « Au lieu de verser des subventions on va prendre en charge une partie des salaires de la ... »

Madame ETHUIN : « ça va rentrer dans le budget global ou il va y avoir... »

Monsieur le Maire : « ... Oui ça va être dans les charges de personnel, la personne va être réintégrée donc plutôt que de verser une subvention de fonctionnement pour payer les emplois des gens du syndicat, ce que nous faisons, les gens seront directement salariés à la ville de Caudry, tout simplement. »

Madame ETHUIN : « Je comprends mais c'est vrai que quand on a transformé, alors c'est parce que je cherche un exemple, mais en général quand on nous promet dans économies en faisant des changements, bah on s'aperçoit qu'au final ça coûte de plus en plus cher, donc voilà, je reste sceptique. »

Monsieur le Maire : « ... Excusez-moi, je vais prendre un exemple, la maison des associations, vous vous souvenez ? »

Madame ETHUIN : « Oui, bien-sûr, 90 000 € par an, oui, je pense que je me suis assez battue là-dessus, oui. »

Monsieur le Maire : « Aujourd'hui, on fait de très très grosses économies par rapport à ça. »

Madame ETHUIN : « Je veux bien mais on a jamais eu les chiffres, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Oui mais on peut vous les donner, il n'y a pas de souci. »

Madame ETHUIN : « *Donc on doit vous croire sur parole ?* »

Monsieur le Maire : « *Aujourd'hui, on économise un local, on économise des photocopieurs, voilà, quand on recentre les choses, là par exemple il y avait un photocopieur aux Scènes Mitoyennes, que nous payons, aujourd'hui on va utiliser les photocopieurs de la ville. Un photocopieur ça coûte très cher, voilà donc on va utiliser les photocopieurs de la ville. Le local dans lequel étaient les Scènes Mitoyennes ne sera plus forcément chauffé ou donné à une association mais il ne sera plus forcément chauffé, donc on va faire des économies de fluides.* »

Monsieur BAJODEK : « *Je reviendrais après sur la maison des associations même si à l'époque j'avais effectivement suivi le dossier, je ne sais pas si aujourd'hui vous savez à peu près ce que ça représente la masse salariale des 3 agents qui étaient autrefois à la maison des associations ?* »

Monsieur le Maire : « *Déjà vous pouvez retirer un salaire puisque Angélique travaille à l'état civil donc son salaire on peut le retirer, donc on ne va pas dire ici mais vous savez, vous êtes DGS, vous savez ce que représente un salaire...* »

Monsieur BAJODEK : « *... Non mais justement c'est parce que les 90 000 si on fait le calcul ils y sont largement mais bon après...* »

Monsieur le Maire : « *Ah non non...* »

Monsieur BAJODEK : « *Non ?* »

Monsieur le Maire : « *Non parce que aujourd'hui il n'y a plus que Ludovic et en partie...* »

Monsieur BAJODEK : « *... Oui avant il y avait un local avec effectivement le...* »

Monsieur le Maire : « *... donc aujourd'hui on n'a plus que 2 agents...* »

Monsieur BAJODEK : « *... la maison des assos et la possibilité d'y aller à longueur de semaine...* »

Monsieur le Maire : « *... donc ça ne fait pas 90 000, ça fait beaucoup moins.* »

Monsieur BAJODEK : « *Oui oui, en tout cas c'est une nouvelle dissolution par rapport à ça, ce que je souhaite simplement dire c'est que, l'essentiel, c'est qu'effectivement c'est le sort du personnel la première question qu'on se pose dans ces cas-là donc là j'entends que la programmation et le bon travail qui est fait par Kathy Coupeux continuera à l'être pour les 2 collectivités donc c'est une très bonne chose et puis que les autres personnels seront repris soit à Cambrai, soit à Caudry, chacun récupère un petit peu ses agents.* »

Monsieur le Maire : « *Tout à fait.* »

Monsieur BAJODEK : « *Vous avez en partie répondu dans le sens où effectivement c'est bien beau d'avoir, c'est même une chance inouïe d'avoir un théâtre et un cinéma en centre-ville, le propre d'un théâtre c'est d'avoir une saison culturelle, je suis content de savoir que ça va continuer et qu'effectivement, on ne devrait pas logiquement voir trop de changement. Vous parlez de la composition d'un pôle polyvalent et ambitieux qui regrouperait le théâtre, le cinéma et puis je crois les ateliers culturels, il se compose de combien d'agents du coup ?* »

Monsieur le Maire : « *Les agents du pôle culturel, les agents du cinéma et les agents de... 11 personnes.* »

Monsieur BAJODEK : « *11 personnes, d'accord, voilà c'est ce que je souhaitais savoir et puis enfin pour rebondir puisque depuis tout à l'heure c'est aussi un sujet qui est sur la table, le devenir du centre-ville à travers l'animateur et puis les différentes politiques que vous menez en ce moment, bah oui il faut vraiment garder à l'esprit, alors pour le cinéma c'est peut-être déjà trop tard, que pour faire revivre le centre-ville il faudrait déjà commencer par redonner du*

*pouvoir d'achat à tout le monde comme ça, ça favoriserait la consommation effectivement des Caudrésiens, au-delà de ça, il faut créer du flux et c'est vrai que pour une ville de 15 000 habitants, avoir la chance d'avoir un théâtre et un cinéma en centre-ville, il faut se battre pour les conserver parce que ça vraiment, il n'y a pas mieux pour créer du flux. Ça avant, vous pouvez par exemple aller au restaurant, ensuite au cinéma ou au théâtre, à la sortie pourquoi pas aller boire un verre, enfin, voilà, il y a en fait toute une chaîne de culture et de loisirs qui peut être faite en centre-ville donc j'espère vraiment que ça perdurera et c'est ô combien important par rapport à Caudry et ça remet encore sur la table le sujet du cinéma pour savoir ce qu'il deviendra derrière. Est ce que ça sera simplement un cinéma d'art et d'essai et est-ce qu'une ville comme Caudry est mûre pour avoir un cinéma de ce type ou est-ce qu'on continuera à avoir 2 entités qui pourront continuer à cohabiter avec, peut-être, un cinéma social en plein centre-ville et puis après le complexe cinématographique de Leclerc. Vous avez déjà des positions par rapport au devenir du cinéma ? »*

Monsieur le Maire : *« Non mais, nous, très clairement notre cinéma de centre-ville on veut le conserver, il n'y a pas de problème là-dessus, notre cinéma de centre-ville on veut le conserver. »*

Monsieur BAJODEK : *« D'accord parce que là il peut aussi jouer un rôle de proximité... »*

Monsieur le Maire : *« ... parce qu'il est compétitif en termes de prix... »*

Monsieur BAJODEK : *« ... Tout à fait, ça c'est essentiel. »*

Monsieur le Maire : *« Aujourd'hui vous allez au Gaumont à Valenciennes, c'est, je sais pas moi... »*

Monsieur BAJODEK : *« ... en termes de confort aussi. »*

Monsieur le Maire : *« En termes de confort, je rappelle que nous avons changé tous les sièges du cinéma de Caudry donc nous avons eu une subvention du Conseil National de la cinématographie, donc nos sièges ont été financés à quelle hauteur Pierre ? 80%, donc je vous invite à aller au cinéma Le Millenium, vous avez de tout nouveau siège, belle couleur, donc voilà nous notre ambition c'est de conserver ce cinéma Le Millenium que nous avons créé, pour lequel s'est battu notre majorité dans les années précédentes. »*

Monsieur BAJODEK : *« Et puis c'est un facteur aussi de lien social avec l'harmonisation culturelle et sociale qui permet, les cinés-soupe ou des choses comme ça, ça c'est vrai que c'est quelque chose d'apprécié par la population. »*

Monsieur le Maire : *« Tout à fait et après pour ce qui est de créer du pouvoir d'achat, je vais reprendre tout de suite, on a augmenté vous savez et je salue le travail de Denis COLLIN fait en son temps qui avait milité pour les bons d'achats seniors et c'est vrai qu'on les a perpétués, on les a augmentés récemment et puis là on est à 127 c'est ça Audrey, en plus ? »*

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur le Maire : *« 107 inscriptions supplémentaires par rapport à ... 2582 bons seniors à 38€, on essaye à chaque fois, enfin on fait pour consommer local et puis pour inciter les Caudrésiens à se rendre dans les commerces du centre-ville, il y aura prochainement la voiture à gagner avec l'UCAC qui est une voiture achetée chez un concessionnaire caudrésien... »*

Monsieur BAJODEK : *« .... et au titre des bonnes idées de Denis, tout à l'heure, il en a évoqué une, c'était la possibilité de monter la patinoire dans d'autres lieux que le centre-ville, je comprends bien la problématique de la surveillance, est-ce que ça serait envisageable de les monter par exemple dans les écoles ? Chaque année faire une rotation comme ça au moment des fêtes, je ne sais pas combien de temps ça prend à monter mais c'est vrai que là pour le coup avec les professeurs, on aura peut-être des facilités à surveiller les enfants dans le cadre d'une classe ou des choses comme ça et ça pourrait leur permettre d'en profiter pleinement. »*



Monsieur le Maire : « *En termes de responsabilité...* »

Monsieur BAJODEK : « *C'est compliqué ?* »

Monsieur le Maire : « *Oui et puis après tout le monde ne pourrait pas y aller parce que on ne pourrait pas autoriser tout le monde à aller dans les écoles.* »

Monsieur BAJODEK : « *Non non mais chaque année il y aurait une rotation dans chacune des classes mais c'est vrai que avoir des biens le meilleur moyen de l'amortir c'est de les utiliser...* »

Propos inaudibles Monsieur HISBERGUE.

Monsieur BAJODEK : « *Parce que ce n'est pas encore la vôtre ?* »

Propos inaudibles Monsieur HISBERGUE.

Monsieur BAJODEK : « *Et pourtant le reste de l'année elle est stockée dans vos locaux, vous êtes la seule commune à vous en servir.* »

Propos inaudibles Monsieur HISBERGUE.

Monsieur BAJODEK : « *D'accord, le contrat est ainsi fait, 50 jours par an pendant 3 ans, donc là c'est la dernière année, donc l'année prochaine c'est fini, c'est acheté ?* »

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur le Maire : « *Bon c'est bon pour vous Messieurs, Dames parce que là on dévie un peu, beaucoup même, on est passé des Scènes Mitoyennes à la patinoire...* »

Monsieur COLLIN : « *Oui je vais revenir aux Scènes Mitoyennes...* »

Monsieur le Maire : « *... en passant par le Leclerc* »

Monsieur COLLIN : « *Bon c'est vrai que quand dans le rapport on voit dissolution, c'est un acte de décès, je suis bien content qu'on rebondisse quand même, qu'on ressuscite un peu et que je vois que le programme de culture ne s'arrête pas là et qu'il y a d'autres dispositions qui sont prises pour 2022, surtout une bonne coordination, c'est vrai comme l'ont dit mes collègues, il est nécessaire à Caudry de maintenir une dynamique et de favoriser des prix attractifs surtout pour la population, de plus par rapport à nos seniors et aussi au problème de mobilité, le cinéma super qu'on a changé les fauteuils parce que j'avais justement déjà entendu que c'était difficile de s'y asseoir mais ils ont quand même de l'âge aussi, ça il faut le reconnaître, et par rapport à tous ça, c'est une certaine dynamique à maintenir. J'attends avec impatience comment ça va se dérouler pour la répartition, pas le programme puisque apparemment le programme, c'est d'accord entre Cambrai et Caudry, vous allez continuer comme ça, la répartition financière des spectacles et comment chacun va donner son budget parce que le fait que ce soit repris dans chaque commune, j'ai peur que le budget de la culture et des spectacles baisse, ça c'est à voir parce que nous, on souhaite peut-être mettre quelque chose de qualité, est-ce que Cambrai va suivre ou ne suivra pas ?* »

Monsieur le Maire : « *Cambrai fait ce qu'il veut avec ses spectacles et nous on fait ce qu'on veut avec nos spectacles.* »

Monsieur COLLIN : « *D'accord.* »

Monsieur le Maire : « *Chacun paye ses spectacles.* »

Monsieur COLLIN : « *Par contre il y aura juste dans la programmation, ce sera une programmation commune au niveau littéraire.* »

Monsieur le Maire : « *Oui c'est ça, c'est Cathy Koupez qui va voir des spectacles, des*

*présentations, etc... elle vient me voir tous les ans, elle me dit voilà Monsieur le Maire, je vous propose ça comme spectacles et puis elle fait pour qu'il n'y ait pas de concurrence mais qu'il y ait plutôt une complémentarité entre Cambrai et Caudry, c'est à dire que si elle met un spectacle de cirque à Cambrai au mois de septembre, elle ne va pas nous en mettre un en octobre, elle va mettre un drame, un groupe de rock ensuite à Cambrai, elle fait pour équilibrer, vous pouvez regarder, de toute façon tout le monde nous donne des retours très positifs... »*

Monsieur COLLIN : *« ... oui oui pas de soucis de ce côté-là, c'est ce que j'entends aussi des retours positifs au niveau de la culture. Par contre, c'est l'aspect financier, le coût du spectacle, c'est ça, comme ça va se passer ? »*

Monsieur le Maire : *« ça sera pareil, c'était déjà le cas avant. »*

Monsieur COLLIN : *« D'accord, ok. »*

Monsieur le Maire : *« En fait, si vous voulez, c'était symbolique de créer Scènes Mitoyennes et puis il y avait 3 intérêts, pour les subventions, la première, pour la programmation, la seconde et pour la communication, voilà. Aujourd'hui les subventions, on a vu qu'on n'y avait plus droit, ensuite la programmation, elle sera toujours commune, ça sera la même personne qui la fera, elle est là depuis 3 ans je crois, Kathy, elle a repris la suite de Benoît BETCHEN il y a 3 ans, donc là on a aussi fait une belle économie de salaire. »*

Monsieur COLLIN : *« Oui oui et des frais annexes aussi je pense... »*

Monsieur le Maire : *« Tout à fait, et puis donc une communication commune également, voilà, donc tout y est. »*

Monsieur COLLIN : *« Moi ce qui m'inquiétait c'est les budgets parce que si Cambrai diminue son budget, nous... »*

Monsieur le Maire : *« ... Non, non, c'est chacun son budget. »*

Monsieur COLLIN : *« D'accord, merci beaucoup, je voterai pour. Merci. »*

Monsieur le Maire : *« Oui, Antoine HISBERGUE. »*

Monsieur HISBERGUE : *« C'est juste une petite correction pour Madame DESREUMAUX qui parlait d'accès à la culture et je tiens à dire que Caudry a toujours été attaché à l'accès à la culture et notamment, Monsieur COLLIN en parlait pour les aînés, moi je vais en parler plus pour les jeunes, Caudry est l'une des rares commune à donner accès à la culture à tous ses jeunes caudrésiens scolarisés de par nos intervenants en musique et arts plastiques, ça je tenais à le préciser, si Caudry n'était pas intéressé par la culture, Caudry ne mettrait pas les moyens en face pour donner cet accès à la culture à nos jeunes donc pour ça, merci pour nos jeunes caudrésiens, Monsieur le Maire. »*

Monsieur le Maire : *« C'est vrai, tout à fait, donc on n'a aucune obligation de mettre des enseignants artistiques et musicaux dans les écoles du primaire, comme on le fait également pour le sport, on n'a aucune obligation et on a tenu vraiment à mettre ces intervenants pour proposer de la culture, donc effectivement de la peinture, de la musique, etc... et c'est bien de le signaler. Ensuite, on parlait tout à l'heure de culture, on a récemment changé la formule du salon des arts, qui a été mis au Val du Riot, les gens ont été enchantés et ont dit c'est un salon magnifique. Nous avons quand même le salon ville et métiers d'art, nous avons un office municipal de la culture, dont Madame la Présidente est ici présente, le musée, alors je le dis à tous les Caudrésiens, merci Michel d'être là, mais messieurs, dames, n'oubliez pas que la majorité a décidé de laisser gratuite l'entrée au musée pour les Caudrésiens, donc messieurs, dames, si vous êtes Caudrésiens, n'hésitez pas à aller au musée, c'était important pour nous de le faire donc le musée est gratuit pour les Caudrésiens, bon on ne va pas y passer la soirée et répéter tout ce qu'on fait, il y en a une sacrée liste. Voilà. »*

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**1 ABSTENTION : MME DISDIER**  
**1 CONTRE : MME DESREUMAUX**

*Affaire suivie par Madame BACCOUT, Directrice Générale des Services*  
*Délibération transmise en sous-préfecture le 17/12/2021*

## **15. DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2 – VILLE DE CAUDRY**

Monsieur Matthieu BALEMENT, Conseiller Municipal, expose que plusieurs ajustements budgétaires nécessitent le recours à des virements de crédits.

En outre la notification de plusieurs subventions de fonctionnement et d'investissement doivent donner lieu à la modification de certains crédits inscrits au Budget Primitif de la ville.

En conséquence, suivant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 16 Novembre 2021, il propose :

→ l'adoption de la décision modificative présentée en annexe,

→ le retrait de la délibération du 10 Juin 2021 (DGS/10-06-2021/Q23) portant virement de crédits, ce dernier étant intégré à la présente décision modificative.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**3 ABSTENTIONS : MME DISDIER – M. BAJODEK – MME DESREUMAUX**

*Affaire suivie par Madame BACCOUT, Directrice Générale des Services*  
*Délibération transmise en sous-préfecture le 17/12/2021*

## **16. SALLE DE SPORT JACQUES SECRETIN - AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT**

Monsieur Claude DOYER, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'en séance du 15 Avril 2021, l'assemblée a adopté la délibération d'autorisation de programme et de crédits de paiement relative aux travaux de rénovation de la salle de sports Jacques Secretin.

En raison des évolutions du projet, intégrant de nombreux critères de développement durable (panneaux photovoltaïques, autonomie en matière de gestion de l'eau, matériaux performants pour l'isolation) et du contexte économique ayant entraîné la hausse considérable des prix des matériaux, il convient de reconsidérer le coût du projet des travaux de rénovation thermique et de mise aux normes de la salle de sport Jacques Secretin.

De même, il importe de prendre en considération les crédits supplémentaires inscrits au titre de la décision budgétaire modificative présentée en séance.

En conséquence, suivant l'avis favorable de la commission des finances du 16 Novembre 2021, Monsieur DOYER propose au Conseil Municipal :

→ d'adopter le nouveau tableau ci-joint :

N° des AP	INTITULE DU PROGRAMME	Montant de l'Autorisation de Programme (AP)	MONTANT DES CRÉDITS DE PAIEMENT	
			2021	2022
9021	Salle de sport J. Secretin	2 167 532,83 €	1 225 139,00 €	942 394,00 €

→ d'annuler sa délibération du 15 Avril 2021 sus-énoncée dès lors que la présente sera rendue exécutoire.

Monsieur DOYER : « Dans l'exposé de la question, il est fait mention des 2 raisons principales de l'évolution du projet. Il y avait urgence à intervenir dans la salle Jacques Secretin, aussi bien pour les normes sportives que pour les normes de sécurité. Le devis initial a donc dû être revu à la hausse pour les 2 raisons qui vous ont été dites, la première c'est l'intégration de critères de développement durable, je l'ai dit tout à l'heure, panneaux solaires, etc... qui vont concourir à confier au bâtiment une moindre dépendance énergétique, mais c'est la seconde raison qui a son importance également, l'augmentation de l'ordre de 30% du coût des travaux, augmentation dépassant de loin l'aléa raisonnable autorisant les entreprises à revoir leur devis. Nous subissons cette augmentation sans y pouvoir mais, en revanche les dispositions en faveur du développement durable vont permettre une économie très sensible de consommation des fluides, de même qu'elles enrichissent notre patrimoine, le montant du programme de rénovation s'élève en fin de compte à 2 167 000. Il convient toutefois de noter que dans cette somme figure l'achat de gros matériels destinés au club du tennis de table. Compte tenu de cette augmentation du coût de l'opération, nous sommes à la recherche d'autres sources de subvention, notamment de la Région. »

Monsieur le Maire : « C'est bon pour vous Messieurs, Dames ? Donc effectivement nous avons subi, comme beaucoup d'autres, l'augmentation des prix des matières premières. Beaucoup peuvent vous le dire ici, le bois, acier, aluminium, ... ça s'est envolé. Des fois, plus de 50% d'augmentation. Et c'est vrai qu'il y a lieu de réajuster les montants de crédits qui avaient été prévus pour cette opération, donc on vous demande, Messieurs, Dames, de bien vouloir adopter le nouveau tableau ci-joint pour l'opération de réhabilitation de la salle Secretin. Et Messieurs, Dames, merci de ne pas sortir avant d'avoir signés la décision modificative, s'il vous plaît. Donc, je reprends, on vous demande de bien vouloir adopter le nouveau tableau concernant donc l'opération de réhabilitation de la salle Jacques Secretin et de bien vouloir annuler la délibération du 15 Avril 2021 sus-énoncée dès lors que la présente sera rendue exécutoire. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS  
1 ABSTENTION : M. BAJODEK**

*Affaire suivie par Madame BACCOUT, Directrice Générale des Services  
Délibération transmise en sous-préfecture le 17/12/2021*

**INFO 1 : Décision de Monsieur le Maire portant acquisition d'équipements, de services et de ressources numériques dans les écoles élémentaires**

Monsieur le Maire : « Bien José, rondement mené. Alors, peut-être Antoine, tu veux t'exprimer ? »

Monsieur HISBERGUE : « L'appel à projets numériques est un projet national avec une enveloppe qui avait été d'un montant de 110 millions à répartir sur toutes les demandes, tous les dépôts de dossiers, donc nous avons constitué un dossier avec les affaires scolaires, avec le service

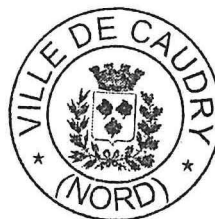
*informatique en faisant un état des lieux du parc informatique des écoles et puis nous avons constitué justement un rééquilibrage des équipements par rapport aux différentes écoles. D'autres écoles étaient sur-dotées par rapport à d'autres, donc avec ce projet, on a rééquilibré. L'enveloppe qui était allouée au départ en subvention n'est plus la même qu'en finalité, elle est divisée par 4. De 66 000 on passe à 16 000. Monsieur le Maire et Madame la DGS ont souhaité maintenir la part communale donc nous allons rééquiper nos écoles au niveau informatique et rehausser notre niveau d'équipement informatique pour voir une école se rapprocher au plus du profil de l'école de demain, l'école numérique. J'ai entendu parler qu'il y aurait peut-être des écoles qui n'utiliseraient peut-être pas tout leur budget qui est alloué, donc qu'il y aurait un résidu d'enveloppe qui serait redistribué sur les collectivités qui n'ont pas eu leur enveloppe totale donc ça, à vérifier, ça ne serait que du plus pour nos écoles. »*

*Affaire suivie par Madame BOCQUET, Directrice Générale Adjointe*

*Monsieur le Maire : « OK, merci. Alors ensuite une information également importante donc vous savez que Nordsem a décidé d'aménager l'écoquartier Guy Bricout, donc ça va être une très très belle réalisation et Nordsem, dans la continuité, a décidé de créer un deuxième écoquartier sur le site du retordage, le site du retordage vous le connaissez toutes et tous, c'est l'usine qui a brûlé à maintes reprises, qui se situe au-dessus. Nordsem a jugé que c'était un petit peu dommage d'avoir un superbe écoquartier sur le bas, d'avoir une proximité avec le centre-ville et d'avoir entre les deux, une verrière, une entreprise qui a brûlé et qui gâche un peu la vue des gens de l'écoquartier. Et donc, Nordsem a décidé de faire l'acquisition de cette friche. On aura un 2ème écoquartier sur cette friche. Et pour illustrer ce que nous avons dit tout à l'heure par rapport à Secretin, comme quoi beaucoup de gens sont victimes, beaucoup d'opérateurs sont victimes de la hausse des prix des matériaux, Nordsem, forcément, entre l'estimation des devis, des montants et les résultats d'appel d'offres, il y a vraiment une grosse différence et donc Nordsem avait du mal à équilibrer son opération. Et donc Nordsem a sollicité le Préfet pour bénéficier du fond friches. C'est justement pour la réhabilitation des friches, et j'ai le plaisir, c'est officiel maintenant, de vous informer que le préfet a décidé d'allouer dans le cadre des fonds friches, 820 979 € pour l'opération de l'écoquartier Guy Bricout et de l'écoquartier 2. Voilà, donc c'est une bonne nouvelle et ça permettra aux Caudrésiens d'avoir accès à des logements dignes, décents, à des prix tout à fait cohérents. Voilà.*

*Alors, Messieurs, Dames, on vous remercie pour votre attention, votre participation et on vous donne rendez-vous le 16 décembre, voilà, merci à vous, bonne soirée et n'oubliez pas de signer les documents. »*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Frédéric Bricout".

Frédéric BRICOUT